Nations Unies

S/PV.4525 (Resumption 1)



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4525e séance

Vendredi 3 mai 2002, à 18 h 25

New York

Président :	M. Mahbubani	(Singapour)
Membres :	Bulgarie	M. Raytchev
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Doutriaux
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Gokool
	Mexique	Mme Lajous
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 2 mai 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/510)

02-36693 (F)

La séance est reprise à 18 h 25.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 3 mai 2002 qui se lit comme suit :

> « En ma qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, j'ai l'honneur de demander à être invité à participer au débat sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité. »

En d'autres occasions, le Conseil de sécurité a invité des représentants d'autres organes de l'ONU pour l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Conformément à la pratique établie, je propose que le Conseil invite, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

J'invite M. Ravan A.G. Farhâdi à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hadidi (Jordanie) (*parle en arabe*) : D'emblée, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je vous souhaite tout le succès possible dans l'accomplissement de vos tâches. Je voudrais également remercier le Représentant permanent de la Fédération de Russie, l'Ambassadeur Lavrov, d'avoir dirigé avec tant de compétence et de succès les travaux du Conseil le mois dernier, en particulier compte tenu des troubles importants au Moyen-Orient.

Il y a environ deux semaines, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1405 (2002) concernant la situation dans les territoires palestiniens occupés, surtout la situation humanitaire tragique à Djénine, qui a été provoquée par les violations graves du droit international humanitaire commises par Israël, y compris la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et d'autres instruments relatifs aux conditions de l'occupation militaire. Cette résolution n'a pas été adoptée dans un vide. Elle a plutôt été adoptée dans le contexte des images accablantes, que le monde entier a pu voir, de vastes destructions matérielles et de tueries sans discernement d'enfants, de personnes âgées, de civils et de combattants.

Comme les membres s'en souviendront, le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de recueillir des informations exactes concernant les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine, grâce à une équipe d'établissement des faits. Cette demande a été faite après les assurances fournies par le Gouvernement israélien qu'il n'avait rien à cacher et qu'il accepterait toute mission d'établissement des faits, créée par le Secrétaire général et chargée de faire la lumière sur ce qui s'était passé.

Nous remercions le Secrétaire général d'assumer ses responsabilités et pour ses efforts inlassables visant à mettre en place une équipe dont les membres sont connus pour leur intégrité, leur impartialité et leur expertise en la matière. Le Secrétaire général a également fixé des paramètres pour le travail de l'équipe, conformément au mandat du Conseil de sécurité et aux mécanismes internationaux d'établissement des faits.

En dépit de tout le travail préparatoire fait par le Secrétaire général et des intenses contacts diplomatiques avec les dirigeants israéliens, il était clair dès le début qu'Israël n'avait aucune intention de coopérer avec l'équipe, ni de faciliter son travail. Il a fixé des conditions et érigé de nombreux obstacles qui illustrent clairement ce qui suit.

Premièrement, Israël ne veut pas d'un rapport impartial et précis décrivant exactement les faits dans le camp de réfugiés de Djénine, car un tel rapport rendrait les soldats et les officiers israéliens responsables devant la communauté internationale pour leurs actes criminels. Israël devrait rendre compte de ses actes au titre de systèmes juridiques internationaux, en contrevenant aux normes juridiques internationales obligatoires, y compris celles régissant les conflits armés et les droits de l'homme.

Deuxièmement, c'était l'intention d'Israël – faute de pouvoir fixer des conditions sur la composition et le travail de l'équipe – de faire échouer la mission, en dépit des répercussions et des implications du rejet de cette mission par Israël. Ce rejet comprend le fait de

bloquer l'application d'une résolution du Conseil de sécurité parrainée par les États-Unis et soutenant cette mission.

Le Conseil est saisi d'une lettre du Secrétaire général dans laquelle il indique clairement que suite à la position du Gouvernement israélien, il n'a pu achever la tâche qui lui a été confiée. Le Secrétaire général indique au Conseil, à la fin de sa lettre, que si les faits ne sont pas établis, le doute continuera de subsister sur ce qui s'est réellement passé à Djénine.

Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie appuie les efforts du Secrétaire général visant à appliquer la résolution 1405 (2002) ainsi que le contenu de la lettre adressée au Conseil sur les raisons qui l'ont poussé à dissoudre la mission d'établissement des faits. Nous partageons son avis sur la nécessité de poursuivre les efforts sur l'établissement des faits à Djénine.

Nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités et à respecter ses propres résolutions. Nous lui demandons d'assurer ses responsabilités internationales et de ne pas se déjuger face à la flagrante intransigeance d'Israël, qui montre que ce dernier et ses institutions sont au-dessus des lois.

Nous espérons que le Conseil comprendra que le monde entier l'observe alors qu'il applique un double critère; d'une part, le Conseil tolère le non-respect par Israël de ses résolutions, tout en demandant – comme il le fait depuis plus de 11 ans – que l'Iraq les respecte, en recourant à la force et en maintenant les sanctions économiques les plus dures dans l'histoire récente contre ce pays.

Aujourd'hui, la crédibilité du Conseil est en jeu. Le Gouvernement jordanien demande au Conseil d'adopter une résolution appuyant les efforts du Secrétaire général pour qu'il y ait une mission d'établissement des faits à Djénine en vue de déterminer ce qui s'est réellement passé sur place. Nous pensons que cette approche est la seule voie qui puisse préserver la réputation du Conseil face au rejet par Israël de ses résolutions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Jordanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Khalid (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes heureux de vous voir présider cette importante réunion du Conseil. Nous sommes sûrs que vous dirigerez, comme d'habitude, les débats de façon efficace et compétente. Nous apprécions également la façon dont l'Ambassadeur Lavrov a dirigé, le mois dernier, les travaux du Conseil.

La situation au Moyen-Orient ne montre aucun signe d'amélioration. Nous sommes tous préoccupés de voir qu'en dépit des appels répétés du Conseil, à travers ses résolutions 1397 (2002), 1402 (2002), 1403 (2002) et 1405 (2002), les opérations militaires israéliennes dans les villes palestiniennes continuent sans répit. De nombreuses villes palestiniennes souffrent de l'occupation militaire israélienne et les victimes civiles ont de plus en plus nombreuses. Aujourd'hui, la fin des violences ne semble pas plus imminente qu'il y a un mois ou même une année.

Nous sommes vivement préoccupés par le fait qu'Israël persiste dans son défi, non seulement à l'égard des diverses résolutions du Conseil, mais également de l'initiative du Secrétaire général d'envoyer une mission d'établissement de faits à Djénine. Le refus d'Israël de coopérer avec cette mission illustre son désir de cacher des faits. Le massacre de Djénine était aussi excessif qu'inexcusable. Rien ne peut justifier une telle tuerie gratuite. Le Pakistan réitère le fait qu'une enquête globale et impartiale doit être menée pour établir les faits. Les missions d'établissement des faits dans des régions où de graves violations du droit humanitaire ont lieu, au Moyen-Orient ou ailleurs, doivent être une règle et non pas une exception. Ces missions ne doivent pas être prises en otage par le bon vouloir de l'une des parties.

Le Pakistan déplore le meurtre de civils innocents dans cette région. Nous avons déjà exprimé notre ferme appui à la proposition du Secrétaire général de déployer une force internationale pour assurer la sécurité et ouvrir la voie à des initiatives diplomatiques. Le Conseil ne doit pas oublier sa responsabilité particulière du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ni permettre une sélectivité ou un double critère dans l'application de ses

résolutions. Le Conseil doit prendre des mesures décisives, effectives et immédiates pour assurer la cessation immédiate de toutes les actions militaires israéliennes et le retrait total de ses forces des territoires occupés, dans le respect de ses propres résolutions. Jamais la crédibilité et l'autorité morale du Conseil n'ont été autant mises à l'épreuve.

Mais notre objectif n'est pas seulement d'obtenir un cessez-le-feu et un retrait; c'est la réalisation d'un accord de paix final au Moyen-Orient. Le cadre de cet accord existe déjà – dans toutes les récentes initiatives de paix, les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), et la Déclaration de Beyrouth. Ceux qui ont la responsabilité du maintien de la paix internationale doivent donc agir maintenant pour réaliser cet objectif et sauver ce qui reste des espoirs d'une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Pakistan des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Malaisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de vous voir, Monsieur le Président, conduire les travaux du Conseil ce mois-ci. Nous tenons à vous remercier, en tant que représentant de Singapour – proche voisin de notre pays – d'avoir convoqué ainsi, au tout début de votre présidence, cette séance urgente du Conseil pour examiner la grave situation qui règne actuellement en Palestine. Nous tenons également à féliciter l'Ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Lavrov, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

La Malaisie reste très préoccupée par la grave situation qui règne en Palestine. Les opérations militaires que continue implacablement de mener Israël contre les Palestiniens ont encore aggravé les conditions de vie de la population de Palestine. Parce qu'ils vivent sous occupation, leur détresse, en particulier dans les dernières semaines du siège israélien, est inimaginable. Israël n'a pas tenu compte des résolutions 1397 (2002), 1402 (2002), 1403 (2002) et de la dernière en date, la résolution 1405 (2002). Nonobstant ces résolutions, il a continué d'occuper le territoire palestinien, fait obstruction à l'acheminement de l'assistance humanitaire aux Palestiniens et maintenu l'isolement du Président Arafat dans son quartier général de Ramallah, entouré de chars israéliens pendant plus d'un mois, malgré ses assurances réitérées qu'il le libérerait.

Il convient de se féliciter que le siège du quartier général du Président Arafat soit enfin terminé et que ce dernier soit maintenant libre de se déplacer. Toutefois, tant que les chars ne sont pas retirés définitivement de Ramallah et des autres villes palestiniennes – et non simplement déplacés à leur périphérie – ils peuvent être redéployés à tout moment, ce qui précipiterait une nouvelle crise.

Les tentatives israéliennes de bloquer l'envoi à Djénine de la mission d'établissement des faits établie conformément à la résolution 1405 (2002) est la dernière manifestation de son insoumission aux décisions du Conseil. Malgré ses assurances de coopération, Israël est revenu sur l'accord qu'il avait donné à l'accès de la mission d'établissement des faits à Djénine. Cette attitude ne fait que renforcer le soupçon généralisé qu'Israël entend dissimuler à la communauté internationale la vérité de ce qui s'est réellement passé à Djénine.

Les raisons invoquées par Israël pour expliquer son refus d'autoriser l'entrée de la mission internationale d'établissement des faits, fallacieuses et déraisonnables, auraient dû être totalement rejetées par le Conseil. La question n'est pas que l'ONU ait ou non un parti pris contre Israël – comme le soutient le Gouvernement israélien – ce qui ne peut pas être vrai, étant donné le nombre d'amis qu'Israël compte à l'ONU; la question est de savoir si Israël est un membre de l'ONU responsable et respectueux de la légalité et s'il répond aux appels réitérés de la communauté internationale de renoncer à sa politique et à ses pratiques actuelles répressives et inhumaines. Si l'ONU a vraiment un « parti pris » contre Israël, avec tous les amis que ce dernier compte en son sein, alors c'est chez Israël qu'il y a quelque chose de grave et non à l'ONU.

La Malaisie a salué et vigoureusement appuyé les efforts énergiques déployés par le Secrétaire général pour le déploiement de cette mission d'établissement des faits. Ma délégation est profondément déçue et déplore, par conséquent, le démantèlement de la mission dû au refus de coopérer d'Israël. Nous espérions que tout serait fait par le Secrétaire général et le Conseil, collectivement et séparément, pour

permettre à la mission de se rendre à Djénine et d'effectuer les tâches pour lesquelles elle avait été créée.

L'échec de l'envoi de cette mission va grandement desservir les efforts du Secrétaire général et nuire à sa crédibilité, comme à la crédibilité et à l'autorité du Conseil. Il montre que, pour certains pays, les décisions du Conseil ne sont pas nécessairement contraignantes, qu'on peut y résister, les manipuler et même en faire fi en toute impunité. Le message est clair pour tous : Israël s'en sort sans une égratignure malgré ses défis répétés des décisions du Conseil, quand d'autres doivent payer le prix de toute velléité de résistance aux décisions du Conseil. C'est vraiment un fâcheux message à envoyer au monde à un moment où le prestige du Conseil est au plus bas. Par conséquent, malgré le revers actuel, le Conseil se doit d'appuyer la demande palestinienne d'une enquête complète et approfondie sur les faits relatifs à Djénine – maintenant ou plus tard, mais le plus tôt sera le mieux. Si Israël a vraiment la conscience claire sur ce qui s'est passé à Djénine, il n'a donc rien à craindre d'une enquête internationale indépendante. Laissons les faits parler. Laissons la communauté internationale juger sur la foi des faits. Les faits seuls – et non les arguments spécieux ou fallacieux concoctés par Israël – pourront exonérer Israël.

Malgré la résolution 1405 (2002), qui se penchait également sur la situation humanitaire sur le terrain, les conditions de vie des Palestiniens demeurent épouvantables. Les organismes d'aide de l'ONU ont rapporté que les postes de contrôle et les blocus israéliens entravent effectivement l'acheminement de l'assistance humanitaire vers les territoires palestiniens occupés, menacés par de graves pénuries alimentaires et médicales. En Cisjordanie, Bethléem est soumis à un couvre-feu, qui est levé tous les cinq ou six jours, ce qui accule l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient et les autres organismes des Nations Unies à profiter de ces quelques éclaircies pour acheminer les vivres et les médicaments. Il y a d'autres villes palestiniennes qui connaissent les mêmes conditions. Les restrictions sécuritaires ont empêché le Programme alimentaire mondial d'atteindre de nombreux Palestiniens; celui-ci est obligé de négocier avec les autorités israéliennes pour accéder aux territoires palestiniens afin de distribuer les rations alimentaires. Il est totalement inadmissible d'empêcher de la sorte le travail de l'assistance humanitaire. Il ne peut s'agir du comportement d'une nation prétendument civilisée. Ces faits, de même que l'assaut militaire impitoyable que subit le peuple palestinien, ne peuvent être le fait d'un homme de paix.

Il est de l'intérêt du Conseil de veiller à ce que son autorité soit appliquée totalement et effectivement et d'exiger qu'Israël se conforme immédiatement et intégralement aux résolutions 1397 (2002), 1402 (2002), 1403 (2002) et 1405 (2002). Le défi flagrant d'Israël au Conseil ne saurait rester sans réponse sans remettre en question l'autorité et la crédibilité du Conseil. Ma délégation réitère son appel à prendre contre Israël les sanctions prévues par la Charte s'il continuait de défier le Conseil. Si le Conseil continuait de ne pas réagir à ce défi flagrant à son autorité, il porterait un coup terrible à son prestige, et c'est peu dire. Cela reviendrait à cautionner la politique et les pratiques inhumaines et répressives d'Israël et à laisser la situation se transformer en conflit régional généralisé, avec tout ce que cela implique.

Nous saluons les efforts déployés par les États-Unis et l'Arabie saoudite pour sortir de l'impasse de la crise au Moyen-Orient et nous les encourageons à poursuivre leurs efforts pour relancer le processus de paix. Ces deux pays et d'autres doivent maintenir leurs efforts face à l'intention claire du Gouvernement israélien de rechercher une solution militaire plutôt que politique. Il a fait et continue de faire obstruction à tout effort pour ramener les parties à la table de négociation. La Malaisie continue fermement de croire qu'il est urgent, pour mettre un terme à la violence et préparer la reprise des négociations, que le Conseil autorise l'envoi d'une force de maintien de la paix des Nations Unies, ou internationale, dans les territoires occupés.

À cet égard, nous trouvons encourageant d'apprendre que le « quatuor » a abordé lors de ses récentes discussions la question de la force multinationale proposée précédemment par le Secrétaire général pour le Moyen-Orient. À notre avis, c'est le seul moyen de ramener un minimum de calme dans une situation bloquée de défiance et d'hostilité entre les deux parties. Nous espérons sincèrement que le Conseil envisagera sérieusement de suivre cette voie, qui est le seul moyen efficace de mettre fin à l'effusion de sang. Toutefois, il importe, si le Conseil veut réussir, qu'il ne fasse pas marche arrière à la première velléité de résistance d'Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Malaisie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés Malte et la Turquie ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande et le Liechtenstein, se rallient à cette déclaration.

Lors de la dernière séance publique du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, la communauté internationale a déployé de nombreux efforts constructifs pour mettre fin à la violence et au terrorisme ainsi qu'à la perte de vies innocentes palestiniennes et israéliennes. Le « quatuor » s'est réuni à Washington pour la deuxième fois en moins d'un mois pour un échange de vues sur ce conflit auquel il faut prêter une attention urgente et qu'il faut considérer à long terme.

Ces efforts internationaux ont déjà donné lieu à des changements positifs sur le terrain. Il a été en particulier possible de résoudre de manière non violente la situation du quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah et de mettre fin à l'isolement imposé au Président Arafat. L'Union européenne espère que l'on respectera et garantira pleinement la sécurité personnelle et la liberté de mouvement du dirigeant reconnu et élu du peuple palestinien. Nous nous félicitons des derniers accords de sécurité conclus par les États-Unis, le Royaume-Uni et les deux parties. Le Président Arafat doit faire usage de sa liberté pour assumer la direction politique de l'Autorité palestinienne et de son peuple et faire tout ce qui est en son pouvoir pour éliminer le terrorisme. Les deux parties devraient mettre à profit ce modeste accord pour mettre fin à la violence et engager le dialogue.

L'Union européenne, de concert avec les Nations Unies, les États-Unis et la Fédération de Russie, s'engage à apporter son appui à la réalisation d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Nous sommes prêts à aider les parties à mettre en oeuvre les accords qu'elles ont passés et à participer à une conférence de paix internationale qui comptera sur la participation de tous les acteurs et tiendra compte des accords précédents. Le « quatuor » a indiqué hier qu'il était prêt à engager des préparatifs en vue d'une conférence qui se tiendra cet été sur les questions de sécurité, les questions économiques et humanitaires et étudiera la voie politique à suivre.

En dépit de tous ces efforts constructifs, l'Union européenne demeure vivement préoccupée par l'affrontement sans issue qui a lieu dans l'église de la Nativité à Bethléem. À l'issue d'un mois, les contacts entre les deux parties, en vue de dénouer la situation, ont donné très peu de résultats. Le risque d'un affrontement ouvert subsiste et la population civile palestinienne de Bethléem continue d'être soumise au couvre-feu et à l'occupation militaire.

L'Union européenne réitère la nécessité d'une action internationale concertée et soutenue afin de mettre en oeuvre la déclaration conjointe du « quatuor » du 10 avril 2002 et, en particulier, d'assurer l'application immédiate et intégrale des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. À cet égard, nous lançons un appel à Israël pour qu'il mette immédiatement fin à toutes ses opérations militaires dans les territoires palestiniens. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat, authentique et effectif ainsi que le retrait immédiat et complet des troupes israéliennes de toutes les villes palestiniennes et des zones sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Les résolutions du Conseil de sécurité doivent être appliquées immédiatement et dans leur intégralité.

L'Union européenne déplore le fait qu'une fois de plus, une résolution du Conseil de sécurité n'ait pas été appliquée intégralement. L'Union a appuyé pleinement les efforts déployés par le Secrétaire général pour que la résolution 1405 (2002) soit mise en oeuvre et elle a fait valoir l'importance de son initiative visant à réunir des informations exactes concernant les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine au moyen d'une équipe d'établissement des faits. Nous déplorons le fait que, suite à l'annonce du Gouvernement israélien du 30 avril, cette équipe ne pourra pas se rendre dans la zone pour y commencer sa mission.

Nous sommes convaincus – et nous partageons l'opinion exprimée par le Secrétaire général dans la

lettre qu'il a adressée le 1er mai au Président du Conseil de sécurité – que cette équipe aurait pu établir un rapport précis, juste et professionnel des faits. Nous réitérons notre appui au Secrétaire général pour l'analyse et les conclusions qui trouvent leur expression dans cette lettre et nous regrettons vivement l'absence de coopération du Gouvernement d'Israël avec cette équipe d'établissement des faits. Israël dit ne rien avoir à cacher mais – selon les termes du Secrétaire général – l'ombre jetée par les récents événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine ne pourra être dissipée. Nous rappelons l'obligation qu'ont tous les États Membres des Nations Unies d'accepter et de mettre en oeuvre les décisions du Conseil de sécurité, conformément à la Charte.

L'Union réitère sa condamnation de la violence et du terrorisme et espère que l'Autorité palestinienne agira de manière décisive, dans la mesure de ses possibilités, pour mettre fin au terrorisme, démanteler ses infrastructures, et couper court aux actes d'incitation à la violence. Il faut que les attaques terroristes cessent immédiatement, y compris les attentats suicide à la bombe. Ces actes sont immoraux, illégaux et ils portent atteinte aux aspirations légitimes du peuple palestinien.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la destruction des structures essentielles de l'Autorité palestinienne. Ces actes sont inacceptables et ont des effets négatifs. Ils diminuent la capacité de maintien de l'ordre de l'Autorité palestinienne, peuvent créer un vide très dangereux au niveau de la sécurité, et à long terme, accroître considérablement les dangers que court la sécurité d'Israël. En même temps, on ne saurait justifier, sous le prétexte d'une lutte légitime contre le terrorisme, les dommages sans précédent qui ont été infligés à l'infrastructure civile palestinienne et aux biens privés par les opérations militaires israéliennes et l'interruption des services sociaux de base, qui ne jouent pas le moindre rôle du point de vue de la sécurité. Il faut immédiatement mettre fin à ces actions qui contreviennent au droit international. L'Union européenne exhorte le Gouvernement israélien à mettre fin à ces pratiques et se réserve le droit de réclamer des indemnisations dans les tribunes appropriées.

Cela étant, nous demandons à Israël de mettre immédiatement fin à l'étranglement économique des territoires palestiniens, aux bouclages stricts, aux restrictions et aux contrôles, à l'isolement et au confinement de la population et aux limitations sévères imposées à la circulation des personnes et des marchandises. Les opérations militaires des dernières semaines ont aggravé encore davantage la détérioration considérable des conditions de vie et de l'économie dans les territoires palestiniens.

L'Union européenne est gravement préoccupée par la crise humanitaire dans les territoires palestiniens. Il est tout à fait inacceptable que les organisations humanitaires et médicales, de même que leur personnel, continuent de se voir imposer des restrictions dans l'exercice de leurs fonctions et n'aient pas vraiment accès aux populations dans le besoin. Israël doit leur offrir un accès total et sans entrave et doit également respecter pleinement les principes humanitaires internationaux, y compris les conventions des Nations Unies relatives à la protection des civils en temps de guerre et s'abstenir d'un recours démesuré à la force. Les exécutions extrajudiciaires doivent prendre fin et Israël doit accorder la plus grande coopération possible aux agences et organisations humanitaires, conformément à ses obligations au titre du droit international humanitaire.

Le plan et les objectifs politiques visant à mettre fin à un conflit que l'on ne peut résoudre militairement ont déjà été exposés de façon très claire. Il s'agit des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et du principe « terre contre paix », qui étaient à la base de la Conférence de Madrid de 1991; de la création d'un État palestinien politiquement et économiquement viable et de garanties de sécurité pour l'État d'Israël, comme l'envisage la résolution 1397 (2002); et de l'initiative de paix du Prince héritier Abdallah appuyée par la Ligue des États arabes.

La déclaration conjointe du « quatuor » du 10 avril montre clairement que la voie à suivre pour reprendre les négociations sur un accord politique se fonde sur la mise en oeuvre intégrale et immédiate des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité et du plan Tenet et des recommandations de la Commission Mitchell. Comme cela a été redit hier à Washington, il est absolument nécessaire d'avancer immédiatement et parallèlement dans le sens d'un progrès politique tangible à court terme, et de prendre un ensemble de mesures concrètes qui permettront d'instaurer une paix permanente.

L'Union européenne reste convaincue qu'un mécanisme impartial de surveillance sur le terrain est

essentiel pour ce processus de rétablissement de la confiance mutuelle ainsi que pour avancer dans le domaine politique et dans celui de la sécurité. Nous sommes prêts à participer à ce mécanisme et nous nous félicitons de ce que dit le Secrétaire général sur l'envoi d'une force multinationale au Moyen-Orient. Nous considérons par ailleurs que les discussions actuelles sur cette question au Conseil de sécurité sont très encourageantes.

Comme nous l'avons dit récemment lors de la réunion informelle des bailleurs de fonds du Comité de liaison ad hoc, qui s'est tenue à Oslo les 24 et 25 avril, l'Union européenne continuera à apporter une contribution économique majeure à la consolidation de la paix dans la région. Elle le fera afin d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien et renforcera et appuiera l'Autorité palestinienne au moyen d'efforts qui porteront sur la reconstruction de son infrastructure et de sa capacité à gouverner et à assurer sa sécurité. Elle fournira également une aide humanitaire aux Palestiniens et aidera à la reconstruction institutionnelle et économique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kumalo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Au nom de notre délégation, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai 2002. Nous regrettons que le Conseil doive continuer à se réunir presque chaque jour pour réagir aux événements tragiques au Moyen-Orient.

Nous déplorons la décision prise par Israël de ne pas coopérer avec les efforts du Secrétaire général pour enquêter sur les événements survenus à Djénine. Nous regrettons profondément aussi, en conséquence, que l'équipe d'établissement des faits ait dû être dissoute. Nous jugeons essentiel que le Secrétaire général soit chargé d'établir un rapport fondé sur toutes les informations disponibles concernant les événements survenus à Djénine. La communauté internationale ne peut pas permettre à Israël de bénéficier d'un droit de veto sur les efforts visant à enquêter sur les faits concernant les massacres et les crimes de guerre qui pourraient avoir eu lieu à Djénine et ailleurs dans les territoires occupés. Comme le Secrétaire général l'a noté dans la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité, la grande ombre jetée par les événements survenus à Djénine ne se dissipera pas si on n'y envoie pas une équipe d'établissement des faits.

Le Conseil de sécurité ne peut plus ignorer la culture d'impunité dont semble jouir Israël. L'intransigeance de l'État israélien commence à éroder la crédibilité et la légitimité de l'ONU dans son ensemble. Les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité appelaient au retrait immédiat des forces israéliennes du territoire palestinien. Israël ne l'a toujours pas fait. La résolution 1405 (2002) du Conseil de sécurité se félicitait de l'initiative prise par le Secrétaire général d'envoyer une équipe d'établissement des faits enquêter sur les événements survenus à Djénine. Israël a refusé de coopérer avec le Secrétaire général, le contraignant à dissoudre l'équipe. Pourtant, tout le monde peut voir la véritable ampleur du vandalisme et de la destruction aveugle perpétrée par les soldats israéliens dans le siège de l'Autorité palestinienne et, en fait, partout sur le territoire palestinien occupé.

Le Conseil de sécurité doit maintenant prendre position ou il se rendra coupable d'appliquer son autorité de manière sélective et de faire preuve d'incohérence quand il s'agit de veiller au respect de ses décisions. En outre, si le Conseil ne sanctionne pas de conséquences le non-respect de ses décisions, sa capacité de s'acquitter de son mandat conformément à la Charte sera complètement sapée et sa crédibilité en pâtira.

Lundi dernier, le 29 avril 2002, les ministres des pays représentant le Mouvement des pays non alignés se sont réunis à Durban (Afrique du Sud) et ont exprimé leur indignation face aux tueries délibérées, aux énormes destructions et autres atrocités commises par les forces d'occupation israéliennes, y compris les rapports faisant état de crimes de guerre et de massacres perpétrés dans le camp de réfugiés de Djénine et dans d'autres villes palestiniennes. Les ministres représentant les membres du Mouvement des pays non alignés siégeant au Conseil de sécurité ont également participé à la réunion.

Ils ont demandé le retrait immédiat et complet des forces d'occupation israéliennes des villes palestiniennes, conformément aux résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. Ils ont exprimé leur entière solidarité et leur appui au Président élu de l'Autorité palestinienne, M. Yasser

Arafat. Ils attendaient avec intérêt l'équipe d'établissement des faits du Secrétaire général, équipe qui, pensaient-ils, confirmerait les crimes de guerre qui peuvent avoir été commis contre le peuple de Palestine. Les ministres attendaient du Conseil de sécurité qu'il continue d'assumer son rôle de maintenir la paix et la sécurité.

Personne ne doute que la situation au Moyen-Orient soit complexe. Néanmoins, les États Membres attendent du Conseil de sécurité, seul organe auquel est confiée la tâche de maintenir la paix et la sécurité, qu'il insiste pour que ses décisions soient appliquées et respectées. Il est encourageant de noter les événements survenus ces deux derniers jours, notamment la levée du siège de Ramallah. Nous espérons donc qu'Israël profitera de cette occasion pour tenir compte du large consensus de la communauté internationale quant à un retrait immédiat de tous les territoires palestiniens occupés. Sinon, il sera impossible de reprendre le processus de paix tant que les chars israéliens encercleront les villages et bourgs de Palestine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Pamir (Turquie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai, et de vous souhaiter un plein succès.

La déclaration faite cet après-midi par le Représentant permanent de l'Espagne au nom de l'Union européenne, déclaration à laquelle la Turquie s'est associée, a reflété nos principales préoccupations, vues et attentes concernant la situation au Moyen-Orient. Toutefois, permettez-moi de profiter de cette importante réunion du Conseil de sécurité pour souligner brièvement certains points.

Après ce qui s'est passé ces dernières semaines sous les yeux mêmes de la communauté internationale, on peut se demander s'il est possible d'en dire plus sur le conflit entre Israël et la Palestine. Une chose est certaine : ce conflit a peut-être provoqué la situation humanitaire la plus tragique que la région ait connue depuis plusieurs décennies. Nous trouvons très troublant que les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité n'aient pas encore été pleinement appliquées. Tant que les forces d'occupation israéliennes ne se seront pas entièrement retirées des territoires palestiniens occupés, nos préoccupations ne disparaîtront pas.

L'un des faits nouveaux tardivement survenus, mais néanmoins légèrement encourageants, est la levée du siège de la Mouqata'a, quartier général du Président Arafat à Ramallah. Nous avons été choqués par ce siège et n'avons jamais accepté un traitement aussi irrespectueux du dirigeant légitime et Président de la Palestine. Nous espérons que l'accord qui a préparé la voie à la levée du siège sera pleinement respecté par tous. Nous espérons aussi que l'impasse actuelle au lieu saint qu'est l'église de la Nativité, à Bethléem, sera réglée pacifiquement et que toutes les restrictions auxquelles ont été soumis les civils palestiniens seront levées sans délai.

La détermination inébranlable de la Turquie de lutter contre le terrorisme et contre toutes les formes de violence est bien connue. Chaque fois que nous nous sommes réunis dans cette salle pour discuter de la situation au Moyen-Orient, la Turquie a condamné la violence et le terrorisme dans les termes les plus fermes, y compris les attaques-suicide, moralement odieuses, contre le peuple israélien. Nous avons toujours averti les parties des conséquences contre-productives du recours à la violence. Nous persistons à croire que la dénonciation du terrorisme et de la violence, et la prise de mesures efficaces pour les combattre, peuvent jeter les fondements sur lesquels la paix pourra être édifiée.

Il y a deux jours, face à la situation incontrôlée que nous affrontons, la participation d'une tierce partie sur le terrain était jugée nécessaire. Nous avons joint notre voix à celles, et en particulier à celle du Secrétaire général, qui appelaient à une action unie et vigoureuse de la communauté internationale pour aider les parties. Nous nous en sommes félicités, et nous avons soutenu ses efforts inlassables et dynamiques pour créer une équipe d'établissement des faits visant à rassembler des informations fiables concernant les récents événements qui se sont déroulés dans le camp de réfugiés de Djénine. Nous sommes profondément déçus de l'échec de cette initiative, et en conséquence de la non-application de la résolution du Conseil de sécurité 1405 (2002). Nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général sur la question, dans

sa lettre datée du 1er mai adressée au Président du Conseil de sécurité.

La réunion qui s'est tenue hier entre le Secrétaire général et le « quatuor » à Washington a constitué un autre pas en avant et aidé à ranimer nos espoirs pour l'avenir. Nous sommes convaincus que ces trois éléments de la stratégie nouvellement établie sont pertinents et indispensables.

La Turquie, qui occupe une position unique face aux parties, a toujours assumé un rôle de conciliation dans le règlement de la question du Moyen-Orient. Alors que la crise récente poursuivait son escalade, nous sommes restés en contact permanent avec les parties et nous avons essayé d'occuper un rôle déterminant dans la recherche de solutions acceptables pour les deux parties. Plus récemment, le Ministre turc des affaires étrangères, M. Cem, accompagné de son homologue grec, a visité Israël et la Palestine les 24 et 25 avril. Les deux ministres ont eu des entretiens conjoints de haut niveau avec les deux parties, y compris le Premier Ministre M. Sharon et le Président M. Arafat, et ont tenu d'autres consultations. Cette initiative, qui a été favorablement accueillie par les parties, n'a pas seulement réaffirmé l'engagement sans faille de la Turquie à l'égard du Moyen-Orient, mais elle a aussi donné un exemple unique d'harmonie et de dialogue entre deux pays voisins qui sont connus pour avoir des vues divergentes sur plusieurs autres questions.

Apporter une assistance humanitaire aux civils palestiniens est d'une grande importance et d'une grande urgence. À cette fin, mon gouvernement a fourni une assistance humanitaire à la Société du Croissant-Rouge turc afin d'apaiser les souffrances de nos frères palestiniens. De plus, nous avons prévu d'augmenter notre contribution volontaire à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, compte tenu de ses appels d'urgence.

Nous savons tous que la voie d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient est rude et ardue, mais en même temps nous croyons fermement que cette paix peut être atteinte. Les fondements principaux en sont biens connus. Les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et le principe « terre contre paix » sont les jalons principaux sur la voie d'une paix durable. La vision politique est consignée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, qui envisage un Moyen-Orient dans lequel deux États, Israël et la Palestine, vivront côte à côte dans la paix et la sécurité à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. À cet égard, l'initiative saoudienne avancée par le Prince Abdallah et soutenue par la Ligue arabe peut aussi jouer un rôle important. Espérons que toutes les parties concernées montreront la détermination et l'engagement nécessaires.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Turquie pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer ma déclaration en me félicitant de ce que le Président Arafat a recouvré sa liberté le 1er mai. Cela a constitué une étape positive vers l'amélioration de la situation. Nous exprimons aussi notre reconnaissance aux Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni pour leurs efforts aux fins de transférer hors de Ramallah les prisonniers accusés d'avoir pris part à l'assassinat de l'ex-Ministre israélien du tourisme et à l'affaire du convoi d'armes, et pour surveiller leur détention dans une prison palestinienne à Jéricho.

Le Gouvernement japonais, comme beaucoup au sein de la communauté internationale, s'est félicité de l'idée d'envoyer une équipe d'établissement des faits en vue de réunir des informations exactes concernant les récents événements qui se sont déroulés dans le camp de réfugiés de Djénine, comme cela était proposé dans la résolution 1405 (2002) du Conseil de sécurité. Nous avions aussi considéré que l'équipe d'établissement des faits, dont la composition avait été annoncée le 22 avril, établirait à l'intention du Secrétaire général un rapport fidèle et crédible. Il est en conséquence profondément regrettable qu'en raison des objections soulevées par le Gouvernement israélien, le Secrétaire général ait dû hier exprimer son intention de démanteler l'équipe d'établissement des faits. Cette évolution regrettable sur la question d'une équipe d'établissement des faits concernant le camp de réfugiés de Djénine a grandement érodé l'autorité et la crédibilité du Conseil de sécurité, et nous espérons que le Conseil adoptera une position claire sur cette question.

Le Gouvernement japonais est préoccupé par la situation humanitaire que doit affronter le peuple palestinien, et a donc décidé d'apporter, par l'entremise du Programme des Nations Unies pour le développement, une assistance humanitaire d'urgence au peuple palestinien d'un montant d'environ 3,3 millions de dollars. En réponse à l'appel d'urgence de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, le Gouvernement japonais a décidé d'apporter une assistance médicale et sanitaire d'un montant d'environ 1,2 million de dollars. Nous étudions la possibilité d'apporter une assistance humanitaire supplémentaire en fonction des besoins.

Malgré les difficultés, les efforts en vue de restaurer le calme dans la région doivent se poursuivre. Le Gouvernement japonais a exhorté, et continue d'exhorter, à la fois le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne à répondre de façon positive aux efforts de la communauté internationale et de prendre des mesures fermes pour arriver à un cessez-le-feu et reprendre le processus de paix. Récemment, le Ministre des affaires étrangères du Japon, Mme Kawaguchi, a soutenu l'idée qu'un engagement à plusieurs niveaux de la communauté internationale, avec la participation dynamique du Japon, était nécessaire afin de remettre progressivement le processus politique sur les rails, une fois qu'un cessez-le-feu aura été réalisé. Elle a identifié trois objectifs qu'il faut poursuivre simultanément.

Premièrement, il est nécessaire de garantir la mise en œuvre d'un accord de cessez-le-feu et de promouvoir le processus politique en cours par le biais d'une conférence internationale.

Deuxièmement, il est important d'améliorer la stabilité et le développement de la région, qui sont les « fruits de la paix ». Une façon de le faire pourrait être de reprendre les voies multilatérales du processus de paix visant des projets de coopération régionale.

Le troisième objectif se compose de mesures destinées à établir une réelle relation de confiance mutuelle entre les deux parties. Le Japon est prêt à accueillir un forum réunissant des Palestiniens et des Israéliens, qui représenterait un large éventail de domaines et de perspectives variées en vue d'un débat sur une coexistence pacifique entre les deux peuple et sur la vision d'un futur État palestinien.

À cet égard, nous nous félicitons des diverses idées avancées hier par le Secrétaire d'État américain M. Powell, après que la réunion du « quatuor » à Washington, notamment de la réunion d'une conférence internationale au début de cet été.

Je voudrais assurer le Conseil que le Gouvernement japonais est déterminé à continuer de promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient en s'associant aux efforts multilatéraux.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Shamsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : D'emblée, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et vous offrir tous nos vœux de succès. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov de Russie, pour les réels efforts qu'il a déployés en menant les travaux du Conseil le mois dernier. Je voudrais également appuyer le contenu de la déclaration faite par le Soudan au nom du Groupe arabe.

La séance que nous tenons aujourd'hui témoigne de la préoccupation de la communauté internationale face à la manière dont le Conseil fait face à l'un des événements les plus dangereux et douloureux qui soient survenus concernant la question la plus ancienne et la plus débattue à son ordre du jour, à savoir l'occupation par Israël de l'État de Palestine et la persistance du problème du Moyen-Orient. Malgré la série de résolutions récemment adoptées par le Conseil de sécurité, notamment la résolution 1405 (2002) élaborée et adoptée par les délégations américaine et britannique – qui demande, entre autres, au Gouvernement israélien de coopérer avec l'équipe d'établissement des faits constituée par le Secrétaire général pour enquêter sur les crimes de guerre perpétrés dans le camp de réfugiés de Djénine –, nous avons été surpris que ces même États se soient empressés de donner au Gouvernement israélien des prétextes pour se soustraire aux engagements juridiques contraignants, afin de masquer leur incapacité de convaincre le Gouvernement israélien de respecter les résolutions internationales.

Ce qui s'est passé dans le camp de réfugiés de Djénine ne fait aucun doute et ne saurait être justifié. Tous les signes et informations ont clairement indiqué

que des crimes de guerre systématiques ont été commis par Israël dans ce camp, des crimes qui tombent sous le coup du droit international. Sinon, comment le monde pourrait-il justifier les indices d'assassinats et de démolition totale de bâtiments et d'installations qui se sont effondrés sur les têtes de leurs habitants, ainsi que les mesures prises par les forces d'occupation israéliennes qui maintiennent un siège militaire total pour empêcher l'accès de ce camp aux secours internationaux et aux agences de presse, y compris les éléments indépendants de l'Organisation des Nations Unies? Pourquoi Israël, après 12 jours de consultations avec le Secrétaire général, a-t-il persisté à marginaliser l'équipe d'établissement des faits survenus à Djénine et à entraver son arrivée? L'objectif de ces politiques et mesures illégales poursuivies par Israël ne suffit-il pas à nous faire comprendre le désespoir des dirigeants israéliens, qui tentent d'échapper à leurs responsabilités et aux conséquences des crimes de guerre graves que leurs troupes ont commis? De telles politiques ne devraient être ni excusées ni tolérées; peu importe combien de temps s'est écoulé depuis que ces crimes ont été commis.

Nous regrettons profondément l'apathie qu'ont manifestée des membres influents du Conseil de sécurité face aux exigences du Groupe arabe et des autres États épris de paix, qui ont demandé que l'équipe d'établissement des faits soit maintenue en tant que mécanisme chargé par la résolution 1405 (2002) d'enquêter sur les faits survenus et sur l'étendue des massacres et des crimes de guerre commis dans ce camp.

Nous estimons que cette mesure, s'ajoutant aux efforts déployés par ces parties pour obliger le Gouvernement israélien à coopérer avec cette équipe, n'était absolument pas suffisante. Elle était très modeste en comparaison de la politique israélienne sans précédent de rejet et de défi flagrants. Cela est contraire aux dispositions de la Charte, aux résolutions internationales et aux protocoles et règles internationaux qui régissent les relations internationales, y compris les conventions des droits de l'homme, la quatrième Convention de Genève et d'autres relatives à la décolonisation, à la cessation de toute occupation et au rejet du terrorisme international systématique.

Tout en exprimant notre déception face aux déséquilibres qui ont marqué la façon dont le Conseil de sécurité a suivi l'application des résolutions relatives aux territoires palestiniens occupés, et qui entravent aujourd'hui la protection du peuple palestinien, nous demandons vivement au Secrétariat et aux membres influents du Conseil de sécurité d'assumer pleinement leurs responsabilités conformément à la Charte en évitant d'adopter une politique de « deux poids, deux mesures » en faveur de la partie la plus puissante et contre la partie la plus faible et la plus meurtrie.

À cet égard, nous voudrions mettre l'accent sur ce qui suit. Premièrement, il importe que la communauté internationale condamne Israël, force occupante, pour les crimes de guerre qu'il a commis dans le camp de réfugiés de Djénine et dans d'autres zones des territoires palestiniens. Elle doit rejeter les tentatives flagrantes d'Israël de justifier ses crimes sous le prétexte de lutter contre le terrorisme. Deuxièmement, l'ONU doit assumer pleinement ses responsabilités juridiques et éthiques concernant l'enquête sur les crimes commis par Israël à Djénine. Ceux qui sont directement ou indirectement responsables de ces crimes devraient être jugés en appliquant les principes suivis par l'ONU pour juger les crimes de guerre commis en Yougoslavie et au Rwanda.

Troisièmement, la communauté internationale doit recourir au Chapitre VII de la Charte et prendre des mesures efficaces qui serviraient d'éléments de dissuasion pour Israël. Cela devrait favoriser l'application de ces résolutions dans tous les territoires occupés, la levée du siège imposé à l'église de la Nativité et à la ville de Ramallah, l'arrêt des assassinats et de l'extermination par Israël du peuple palestinien et de ses dirigeants, la libération des milliers de prisonniers palestiniens, et la fin de la politique d'obstruction à l'acheminement des secours et de l'assistance aux zones affectées par les incursions militaires israéliennes.

Quatrièmement, la communauté internationale devrait traiter Israël comme une force d'occupation hostile, conformément aux résolutions internationales. Cela exige le déploiement d'une force internationale des Nations Unies pour protéger les Palestiniens, restaurer leurs territoires, ouvrir la voie d'une restructuration de leurs institutions et des bâtiments démolis par la machine militaire israélienne, et favoriser les programmes de développement social, économique, national et culturel dans les territoires palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hidayat (Indonésie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi de commencer en vous adressant, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai et en remerciant également votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Fédération de Russie, pour la façon avisée avec laquelle il a conduit les délibérations du Conseil alors que la situation au Moyen-Orient atteint un moment critique.

L'Indonésie demeure profondément préoccupée face à la tragédie humanitaire que connaît le peuple de Palestine. La situation de la population civile dans plusieurs villes et dans les camps de réfugiés palestiniens continue de se détériorer du fait d'une pénurie des articles les plus élémentaires en matière d'alimentation et de fournitures médicales. Tout aussi alarmante est la poursuite du siège de l'église de la Nativité à Bethléem, affront à la face de la communauté internationale, qui la condamne. Pendant ce temps, nous en sommes toujours à nous demander ce qui s'est réellement passé à Djénine – le nombre exact des morts et l'étendue des dégâts matériels.

Par conséquent, ma délégation apprécie les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre en oeuvre la résolution 1405 (2002) avec l'envoi d'une équipe d'établissement des faits chargée de réunir des informations exactes concernant les événements survenus récemment à Djénine. Malheureusement, toutefois, la visite ne s'est pas concrétisée en raison du manque de coopération de la part du Gouvernement israélien, malgré les inlassables efforts déployés pour répondre à ses préoccupations. Cela ne peut que constituer un nouvel acte de défi face à la volonté de la communauté internationale. Le démantèlement de l'équipe d'établissement des faits a donc laissé un point d'interrogation quant à la situation véritable qui règne là-bas. Il aurait été dans l'intérêt de toutes les parties concernées que les faits sur le terrain soient connus, afin que des mesures appropriées puissent être prises afin d'éviter une détérioration plus poussée de ce drame humanitaire.

Le fait qu'Israël continue de passer outre aux résolutions du Conseil de sécurité ne devrait en aucun cas réduire les pressions exercées sur son gouvernement. Au contraire, étant donné que la crédibilité du Conseil est en jeu, il incombe à la communauté internationale de maintenir son exigence que les autorités israéliennes appliquent pleinement et sans retard les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). De l'avis de ma délégation, il ne saurait y avoir de répit dans cette crise qui ne cesse de s'intensifier tant qu'il n'y aura pas un retrait immédiat des forces israéliennes des territoires palestiniens occupés.

Enfin, maintenant plus que jamais, le Conseil doit adopter des mesures énergiques et immédiates, y compris le déploiement trop longtemps différé d'une force de sécurité internationale dans les territoires palestiniens occupés. Il ne peut tout simplement pas rester passif vis-à-vis d'une situation dangereuse et intolérable, qui se traduit par des pertes considérables en vies humaines, provoque des souffrances et entraîne des répercussions sur la paix et la sécurité régionales. Nous formulons le voeu sincère que la réunion d'aujourd'hui conduise à la cessation des violences et des effusions de sang.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Brésil une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Fonseca (Brésil) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bennouna (Maroc) : Même si le temps est limité, je voudrais vous dire, Monsieur le Président, à quel point la délégation marocaine est heureuse de vous voir présider le Conseil. J'ai eu personnellement l'occasion d'apprécier vos talents, bien avant que vous

ne soyez Président, et votre perspicacité et aussi votre grande disponibilité à écouter les autres sur des problèmes qui ne vous regardent pas directement, mais qui vous concernent en tant que personne qui veut travailler pour la paix et pour la compréhension entre les nations. Je saisis cette occasion pour vous remercier personnellement de tous les efforts que vous faites.

Mon pays a déjà eu l'occasion de s'exprimer à maintes reprises devant ce conseil ces dernières semaines pour dénoncer l'invasion par Israël des cités palestiniennes, pour dénoncer aussi les destructions des infrastructures et de tous les moyens dont disposait l'Autorité palestinienne et qu'elle a pu développer pour servir son peuple avec l'assistance internationale – et notamment celle, importante – de l'Union européenne.

Tout ce qui a été investi, ou presque tout, a été malheureusement détruit. Ces destructions, comme chacun d'entre nous le sait, ne répondaient pas pour la plupart à une nécessité militaire, elles visaient tout simplement à casser ce que l'Autorité palestinienne a mis près d'une dizaine d'années à bâtir afin de préparer l'avènement de son État, l'État palestinien.

On a détruit des écoles, on a détruit des hôpitaux. On a détruit des centres sociaux, on a détruit des bibliothèques. On a détruit des archives – on a pu voir cela en direct – par exemple, les archives de l'éducation nationale palestinienne. En quelque sorte, on pousse de plus en plus une population à l'amertume et au désespoir.

Nous nous sommes aussi exprimés sur les massacres de Djénine. Mais le monde entier est maintenant traumatisé par les images que nous avons vues – les images d'une catastrophe humanitaire qui va marquer d'une empreinte indélébile la mémoire de générations et de générations de Palestiniens. Hélas, cela va développer aussi le cycle infernal de la haine. Des témoignages de fonctionnaires internationaux et d'organisations des droits de l'homme sont venus corroborer les indices des crimes graves qui ont été commis à Djénine – dans une ville de réfugiés et de démunis.

Nous savons aussi que les Israéliens ont tout nié en bloc, ont nié tout ce qui se publiait et toutes les images que tout le monde voyait – ont nié l'évidence. Ils se sont retranchés derrière tout simplement la conduite normale d'opérations de guerre.

C'est bien dans ces conditions que j'ai rappelé très brièvement que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, après avoir consulté Israël et d'autres pays importants, a décidé de prendre ses responsabilités en vertu de la Charte et d'en appeler – comme cela a été le cas auparavant dans de nombreuses controverses de ce genre – à l'envoi d'une mission indépendante sur place qui serait chargée de rassembler les éléments à même de permettre de dire exactement ce qui s'est passé. Ces personnalités n'étaient destinées qu'à dire ce qui s'est passé.

Il ne s'agissait pas de faire des jugements de valeur ni d'apprécier les faits – ni encore moins d'accuser qui que ce soit à l'avance ni même de poursuivre en justice. Une résolution de l'Assemblée générale – citée même par Israël ces derniers temps, celle du 9 décembre 1991 (46/59), définit ce qu'est une mission d'établissement des faits. C'est le fait de rapporter ce qui s'est passé, sans autres considérations.

Le Conseil de sécurité dont la résolution 1405 (2002) du 19 avril va accueillir favorablement l'initiative du Secrétaire général qui consiste à réunir, au moyen d'une équipe d'établissement des faits, des informations exactes concernant les événements survenus récemment à Djénine. C'est donc avec l'appui de toute la communauté internationale que le Secrétaire général a constitué une équipe composée de personnalités du plus haut niveau et qui sont, de par les fonctions qu'elles ont occupées, d'une moralité et d'une compétence incontestables.

Les autorités israéliennes vont soulever objections sur objections à M. Kofi Annan et ce dernier s'est prêté à toutes les discussions que l'on voulait avec les experts qui ont défilé ici à New York. Il leur a donné toutes les clarifications qu'ils voulaient et toutes les assurances qu'ils demandaient. C'est après tout cela qu'il les a informés de sa décision de dépêcher l'équipe d'établissement des faits qui devait partir le 29 avril.

Le cabinet israélien a demandé des délais qui sont devenus, disons-le franchement, des mesures dilatoires, de report en report – de samedi en dimanche en lundi, etc. –, on en est arrivé à un refus catégorique de toute coopération avec l'équipe des Nations Unies. Évidemment, M. Kofi Annan n'avait d'autre choix que d'en tirer les conséquences.

Le Maroc tient à apporter tout son appui au Secrétaire général des Nations Unies. Nous rendons hommage à l'esprit d'ouverture que M.Kofi Annan a

manifesté, tout en restant ferme sur les principes et en défendant les valeurs qui fondent notre organisation. Il n'était bien sûr pas question qu'Israël dicte ses conditions et impose les personnes et les moyens pour conduire à bon port une mission d'établissement des faits. Le Secrétaire général a été clair là-dessus et il a très bien fait.

D'autre part, et contrairement à ce qui a été avancé par Israël, l'équipe n'avait pas besoin de son autorisation préalable pour se rendre à Djénine, car Djénine se trouve en territoire occupé. Seulement, en refusant de coopérer avec les Nations Unies, Israël savait très bien qu'il poussait cette équipe à l'échec, et c'est bien ce qui est arrivé. Mais plus grave que cet échec, c'est toute la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies qui est en péril. Des journaux ont même écrit aujourd'hui que ce comportement a ridiculisé l'Organisation des Nations Unies. Ceci est très préoccupant pour l'avenir du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde parce que nous avons tous intérêt, y compris Israël je crois, à préserver notre Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, le Secrétaire général vous a écrit le 1er mai, soit 12 jours après l'adoption unanime par le Conseil de la résolution 1405 (2002). Il a décidé de démanteler l'équipe d'établissement des faits, mais en décidant de démanteler l'équipe, il a aussi placé Israël devant ses responsabilités. L'expression de M. Kofi Annan – il a parlé en termes diplomatiques de la grande ombre, « the shadow », qui va couvrir à tout jamais, si rien n'est fait, ce qui s'est passé à Djénine. Cette ombre, malheureusement va marquer aussi les institutions d'Israël car si la lumière n'est pas faite, ce sont ces institutions-là qui sont aussi en cause. Les victimes quant à elles, pleurent les morts et réclament toujours justice.

Ceci étant dit, les choses ne peuvent en rester là. Il y a un défi qui vous est lancé en tant que Président, qui est lancé au Conseil de sécurité, et le Conseil doit relever le défi. Le monde ne peut être paralysé parce qu'un État Membre refuse de coopérer avec le monde. Il faut poursuivre le travail de clarification sur Djénine par tous les moyens disponibles, il faut mobiliser le Secrétariat des Nations Unies, il faut mobiliser toutes les bonnes volontés, il faut qu'un rapport vous arrive d'une manière ou d'une autre. Si ce n'est pas par des moyens d'accès direct, ce sera alors par des moyens d'accès indirect. Nous disons dans un proverbe marocain : « On ne cache pas le soleil avec un tamis », et notre soleil, ce sont les Nations Unies.

Par-delà ces événements dramatiques, nous souhaitons ardemment que les efforts actuels pour ranimer le processus de paix puissent progresser rapidement. Nous voulons donc que Palestiniens et Israéliens regardent de nouveau l'avenir. Il y va de la paix, bien sûr, dans la région, mais il y va aussi de la paix dans le monde. Nous savons que nos dirigeants, et notamment S. M. Mohammed VI, n'ont ménagé ni leur temps ni leur énergie ces dernières semaines pour contribuer aux efforts qui sont faits par tous les acteurs. Le Royaume du Maroc a participé activement à l'endossement par le Sommet arabe de Beyrouth de l'initiative de paix du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, et nous sommes prêts aujourd'hui à encourager la tenue d'une conférence internationale dans le même esprit, sur la base du principe « terre contre paix », et dans le respect de la légalité internationale, légalité qui est maintenant bien connue.

Mais au préalable, il faut que les résolutions du Conseil soient appliquées, de la résolution 1397 (2002) à la résolution 1405 (2002) en passant par la résolution 1402 (2002). Il faut que les troupes israéliennes se retirent des cités palestiniennes parce qu'il n'y a pas d'autre possibilité, parce que c'est de cette façon que l'on pourra commencer à négocier, et parce que c'est de cette façon que les enfants israéliens et palestiniens pourront enfin regarder l'avenir avec quelque espoir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Maroc des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Argentine. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) *:* Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat, et vous souhaiter plein succès durant votre présidence. Nous connaissons tous bien vos capacités et talents diplomatiques et ne doutons aucunement de votre succès.

Aujourd'hui, plus que jamais sans doute, il est clair qu'il n'y a pas d'autre solution que la paix au Moyen-Orient et qu'il n'existe pas de solution militaire au conflit. Il est clair aussi que les parties ont besoin de l'aide d'une tierce partie pour sortir de la situation actuelle. C'est pourquoi nous nous félicitons de

l'annonce faite hier à Washington par le Secrétaire d'État, M. Colin Powell, lors de la réunion du « quatuor », de la tenue d'une conférence sur la paix en juin prochain. Nous convenons, comme l'a déclaré le Secrétaire d'État, M. Powell, que la conférence devra examiner, sans les séparer, les questions politiques, sécuritaires et économiques, ainsi que les questions d'assistance humanitaire. Dans ce contexte, conjointement avec la majorité des membres de la communauté internationale, nous espérons en l'initiative de paix de l'Arabie saoudite adoptée par le dernier sommet de la Ligue arabe à Beyrouth et en les efforts diplomatiques déployés par les États-Unis et les membres du « quatuor ».

Nous constatons également avec une vive satisfaction l'accord récent concernant Ramallah qui, avec la coopération des États-Unis et du Royaume-Uni, a permis au Président Arafat de recouvrer sa liberté de mouvement. Nous pensons qu'à partir de là, il s'est créé une nouvelle possibilité de relancer un dialogue politique indispensable. Il est donc essentiel que les parties renoncent à la violence et adoptent des mesures propices à l'établissement d'un climat de confiance.

L'Argentine condamne avec force tous les actes de violence, le terrorisme, la provocation, l'incitation et la destruction et, tout particulièrement, les attaques aveugles contre la population civile. Dans ce contexte, mon pays réaffirme les préoccupations exprimées par les chefs d'État du Groupe de Rio au dernier sommet de San José (Costa Rica) quant aux opérations militaires conduites à proximité de l'église de la Nativité à Bethléem, et demande aux parties de respecter l'intégrité, l'immunité des lieux saints et leur libre accès.

Les dernières semaines ont bien montré que la violence ne fait qu'engendrer davantage de violence et de ressentiment. Nous lançons un appel aux deux parties pour qu'elles respectent pleinement les résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) du Conseil de sécurité. L'Autorité palestinienne doit condamner et sanctionner sans équivoque tous les actes de terrorisme. Israël de son côté devra se retirer des territoires occupés.

L'Argentine appuie la résolution 1405 (2002) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité le 19 avril, ainsi que les efforts intenses déployés par le Secrétaire général en vue de dépêcher une équipe d'établissement des faits qui enquêterait sur les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine. Nous regrettons que l'enquête n'ait pas pu aboutir, car nous pensons que cette équipe aurait mené sa tâche avec professionnalisme et objectivité sur le terrain.

Enfin, l'Argentine réaffirme son soutien aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, aux droits inaliénables du peuple palestinien, à la création d'un État indépendant et viable, comme d'ailleurs au droit inaliénable d'Israël de vivre en paix à l'intérieur de frontières qui soient sûres et reconnues par la communauté internationale et surtout par les États de la région. Nous demandons aux parties d'agir dans un esprit de compromis et de consentir aux concessions mutuelles inévitables afin que la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant en paix et côte à côte, soit l'un des premiers accomplissements de ce nouveau millénaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Argentine pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

Le prochain orateur est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois et vous remercie d'avoir convoqué cette séance opportune sur une question importante qui continue de faire l'objet de l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. Je voudrais également remercier l'Ambassadeur Lavrov, de la Fédération de Russie, pour la manière excellente dont il a mené les travaux du Conseil en avril.

Un consensus se dégage chez les organisations internationales humanitaires et des droits de l'homme sur le fait que l'armée israélienne a perpétré des crimes de guerre au cours de sa dernière incursion dans les territoires occupés, en particulier dans le camp de réfugiés de Djénine. Après avoir visité les zones frappées par la guerre, ces organisations ont fourni des indices sur les atrocités commises par les Israéliens. Elles ont mis en évidence des preuves qui indiquent clairement que les Israéliens ont employé sans discrimination une force excessive en tirant depuis des hélicoptères, en rasant des maisons au bulldozer, en assassinant délibérément et illégalement des civils palestiniens et en utilisant des civils comme boucliers

humains – actes clairement interdits par le droit humanitaire international. Ces actes constituent des crimes de guerre flagrants dont les médias internationaux ont largement rendu compte et sur lesquels des indices pourraient être fournis avec une relative facilité.

Il est tout à fait évident que les Israéliens ont empêché que n'ait lieu une enquête officielle sur l'agression perpétrée afin d'éviter que ne soient découvertes des preuves sur les massacres commis par leurs troupes à Djénine et ailleurs dans les territoires occupés. Ce faisant, ils ont en vain cherché à cacher leurs mains tachées du sang des réfugiés palestiniens innocents. Et, en fin de compte, ils tentent de poursuivre leurs actions avec l'impunité dont ils bénéficient et en complicité avec ceux qui se servent essentiellement de la force pour conduire leur politique étrangère.

L'opinion publique mondiale exprime sa consternation face aux circonstances qui ont conduit à la décision de démanteler la mission d'établissement des faits au camp de réfugiés de Djénine. Cela a été perçu comme un autre exemple de la politique de « deux poids, deux mesures » qui paralyse depuis longtemps l'Organisation des Nations Unies. Malheureusement, le fait que l'ONU ait cédé au refus d'Israël de coopérer avec l'équipe jettera pendant longtemps une ombre durable sur les activités du Conseil de sécurité et affectera son efficacité et sa crédibilité face à d'autres crises actuelles et futures.

Il est regrettable que le Conseil de sécurité et, dans une certaine mesure, l'ensemble du système des Nations Unies se soient une fois de plus avérés impuissants face à la protection accordée au régime israélien. Il ne serait pas excessif de suggérer que le sort de l'équipe d'établissement des faits à Djénine a été un coup porté à la crédibilité et à l'autorité du Conseil de sécurité. Désormais, plusieurs questions pertinentes devraient être posées. Comment tout effort que déploierait le Conseil pour imposer la mise en oeuvre de ses résolutions peut-il paraître légitime aux yeux des peuples du monde? Comment l'ONU peut-elle espérer faire exécuter toute inspection ou enquête future quand elle s'est volontairement rétractée dans le cas de celle mandatée à Djénine?

Tout en appréciant les efforts déployés par le Secrétaire général et ses représentants en vue d'atténuer l'impact des atrocités israéliennes sur les Palestiniens, nous estimons que la dissolution de l'équipe d'établissement des faits était prématurée et que les efforts visant à lui permettre de s'acquitter de son mandat n'étaient pas encore tous épuisés. L'équipe aurait pu s'acquitter de son mandat en employant des moyens autres que de se rendre sur les lieux où les crimes ont été commis.

Nous partageons avec le reste du monde la conviction que l'occupation par les Israéliens de terres arabes, qu'elles soient palestiniennes, syriennes ou libanaises, est au coeur de la crise et du conflit au Moyen-Orient. Il est hypocrite et trompeur d'ignorer une cause aussi fondamentale de la crise et d'essayer, au contraire, d'appeler l'attention sur telle ou telle tactique particulière que tel ou tel groupe peut employer.

Nous sommes profondément préoccupés par la décision de faire avorter la mission d'établissement des faits. Nous regrettons également que le Conseil n'ait pas su prendre des mesures fermes en vertu du Chapitre VII de la Charte pour empêcher les Israéliens de continuer à bafouer ses résolutions. Nous pensons que l'ONU doit utiliser tous les moyens nécessaires pour obliger Israël à respecter les exigences de la communauté internationale. Nous jugeons essentiel que les Israéliens qui ont ordonné et effectivement perpétré des crimes de guerre contre les civils dans les territoires palestiniens occupés soient traduits en justice. Il est également essentiel que la communauté internationale considère d'un regard nouveau la question de savoir si un régime enclin à perpétrer des crimes contre des innocents et à bafouer les résolutions du Conseil et les principes du droit international peut encore avoir une place au sein des organisations multilatérales mondiales.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République islamique d'Iran pour les aimables paroles qu'il m'a adressées.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant du Liban, dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Diab (Liban) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Fonseca (Brésil) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir présider cette séance. Nous sommes sûrs que sous votre direction compétente, les travaux du Conseil de sécurité seront fructueux, en ce qui concerne tout particulièrement la situation au Moyen-Orient.

Il s'agit d'un moment particulier pour toute la communauté internationale. Les faits sont clairs. Les autorités israéliennes ont gravement nui à leur cause et à leur propre crédibilité en refusant de coopérer avec la mission d'établissement des faits des Nations Unies, dont elles s'étaient elles-mêmes félicitées.

La communauté internationale a le droit et le devoir de savoir exactement ce qui s'est passé à Djénine. Tant que les autorités israéliennes refusent de permettre à la communauté internationale de connaître les faits, les sombres nuages couvrant cette question continueront de nous hanter. Mais cette obstruction n'empêchera pas la vérité d'émerger, et cela se fait d'ailleurs grâce aux efforts d'institutions indépendantes et aux rapports du personnel international qui se trouvent dans la région. Dans ces rapports, il semble y avoir des preuves convaincantes que des violations de droits de l'homme et des atteintes au droit international humanitaire ont été commises lors des raids lancés sur Djénine.

Tout en exprimant notre plein appui au Secrétaire général Kofi Annan et notre compréhension pour sa décision de démanteler la mission, nous ne pouvons que regretter très sincèrement cette mesure. Nous déplorons les tentatives visant à altérer les pratiques bien établies de réalisation de missions d'établissement des faits et ne pouvons tolérer le fait que la respectabilité et l'impartialité de l'équipe, devant être conduite par l'ancien Président finlandais, M. Ahtisaari, soient remises en question.

Au-delà des suites immédiates de la décision israélienne de ne pas coopérer avec les Nations Unies, nous devons également nous interroger sur l'impact de cette série d'événements sur la crédibilité et l'autorité du Conseil lui-même. Ce dernier ne peut être perçu comme étant un acteur secondaire dans la recherche de la paix au Moyen-Orient, et ses décisions ne peuvent être ignorées ou rejetées de façon aussi flagrante par une partie.

Nous apprécions la nécessité d'initiatives visant à exercer des pressions sur les parties pour qu'elles prennent des mesures résolues en vue d'une solution pacifique au conflit du Moyen-Orient. À cet égard, nous saluons l'engagement actif et le rôle dirigeant joué par les membres du « quatuor » et les nombreux dirigeants de la région en vue de contribuer efficacement au règlement du différend entre Israéliens et Palestiniens.

Nus nous réjouissons de voir que les récents efforts ont permis la levée du siège du quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah, rétablissant ainsi – nous l'espérons – la liberté de mouvement du Président Arafat.

Nous sommes encouragés par le fait que le « quatuor » est prêt à avancer avec des propositions en vue d'une conférence ministérielle chargée de traiter de façon globale des aspects sécuritaires, humanitaires, économiques et politiques de la crise. Cette proposition doit toutefois être étoffée, vu que ses termes demeurent extrêmement vagues.

La question centrale qui doit être réglée au Moyen-Orient concerne l'occupation étrangère illégale et le déni de l'autodétermination. Le Conseil doit être clair à ce sujet.

Tout en réitérant notre appel à une cessation de tous les actes de violence, de terrorisme, de meurtre de civils innocents, de provocation, d'incitation et de destruction, nous appelons de nouveau à un retrait total des forces armées israéliennes des territoires palestiniens occupés, à l'arrêt des colonies de peuplement illégales, à la reprise des pourparlers politiques avec l'Autorité palestinienne et à la fin du siège militaire de l'église de la Nativité. Nous appelons de nouveau les deux parties à faire preuve de volonté et à agir en faveur de la paix.

Nous restons convaincus qu'une présence internationale effective est requise sans délai. Elle aurait déjà dû être mise en place, et nous appuyons pleinement l'appel du Secrétaire général à cet effet.

Pour terminer, je voudrais redire la volonté de mon pays de coopérer activement à toute action que le

Conseil de sécurité et la communauté internationale jugeraient nécessaire dans notre quête commune d'une vie et d'un avenir meilleurs pour les Israéliens et les Palestiniens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Diab (Liban) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil et de vous exprimer de nouveau notre confiance, en vous et en votre équipe.

Il n'y a pas si longtemps, le 19 avril 2002, le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité la résolution 1405 (2002), saluant l'initiative du Secrétaire général de rassembler des informations précises sur les récents événements à Djénine par la mise en place d'une équipe d'établissement des faits. En outre, le Conseil indiquait qu'il avait adopté cette résolution à l'unanimité pour exprimer son inquiétude face à la terrible situation humanitaire de la population civile palestinienne, et demandait la levée des restrictions imposées, en particulier dans le camp de réfugiés de Djénine et aux opérations des organisations humanitaires. Il soulignait la nécessité de l'accès urgent des organisations médicales et humanitaires à la population civile palestinienne.

Nous devons nous rappeler à qui le Conseil de sécurité répondait lorsqu'il a adopté, le 19 avril 2002, la résolution 1405 (2002). Le cri de hauts responsables des Nations Unies chargés de l'assistance le lundi 8 avril, au début des massacres israéliens dans le camp de réfugiés de Djénine, est tout à fait éloquent. M. Peter Hansen, chef de l'agence des Nations Unies chargée d'aider les réfugiés palestiniens dans la région, avait prononcé une ferme déclaration ce jour-là en appelant les militaires israéliens à arrêter ce qu'il qualifiait d'assaut sanglant contre les camps en Cisjordanie. Il a ajouté que la Force de défense israélienne avait créé un champ de bataille pour les civils dans les camps de réfugiés de Balata et de Djénine, et poursuivait par ces termes :

> « Nous recevons des rapports faisant état d'une horreur pure – que des hélicoptères attaquent des zones civiles résidentielles; que le pilonnage systématique des chars a fait des centaines de blessés; que des bulldozers rasent des centres de réfugiés; que la nourriture et les médicaments vont bientôt manquer. Au nom de la décence humaine, les militaires israéliens doivent laisser passer nos ambulances pour évacuer les blessés et fournir des secours d'urgence en médicaments et en nourriture. »

S'agissant du non-respect par Israël du droit international humanitaire, le Chef de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-orient (UNRWA) a indiqué qu'Israël était signataire de conventions internationales qui protègent les non-combattants en temps de conflit, et affirmé que :

> « ces conventions sont sans valeur si elles ne sont pas respectées, précisément en cas de très grave effusion de sang. Le monde observe et Israël doit cesser cet assaut impitoyable contre des camps de réfugiés civils. »

Le Directeur des opérations de l'UNRWA en Cisjordanie, Richard Cook, a averti qu'une catastrophe humanitaire prend forme à Djénine. L'UNRWA a également indiqué le même jour que des corps s'entassaient dans les couloirs de l'hôpital de Djénine, où l'on avait signalé la mort de 30 personnes, au cours des dernières 36 heures.

Ces violations par Israël de la dignité humaine de la population palestinienne, de tous les pactes internationaux, du droit international, du droit international humanitaire et de la Quatrième Convention de Genève et de son Protocole se répéteront quotidiennement. Les mêmes appels seront lancés par de nombreux autres hauts fonctionnaires et grandes organisations des Nations Unies à Israël pour qu'il mette fin à ces atrocités.

Ainsi, le vendredi 12 avril, craignant de révéler ses crimes de guerre, Israël a refusé l'entrée au camp de Djénine à la commission menée par le Haut Commissaire aux droits de l'homme de l'ONU, Mme Mary Robinson, qui avait un mandat de la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Mlle Asma Jahangir, Rapporteur spécial des Nations Unies sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires a clairement exprimé ce qui s'était passé ce jour-là lorsqu'elle a souligné que le refus continu opposé par Israël à l'accès au camp de réfugiés de

Djénine ne ferait qu'accréditer encore davantage les allégations faites par des sources indépendantes et qu'il était désormais urgent de laisser la mission entrer dans Djénine.

Cette liste est infinie. Mais le Secrétaire général, Kofi Annan, a résumé la situation le jeudi 18 avril lorsqu'il a déclaré qu'il était profondément troublé par le tableau des ravages horribles, selon ses propres mots, que lui ont brossé deux hauts fonctionnaires des Nations Unies au Moyen-Orient, revenus ce même jour d'une visite dans certaines parties du camp de réfugiés de Djénine. C'est ce qui a amené le Conseil de sécurité le 19 avril à appuyer l'initiative du Secrétaire général d'envoyer une équipe d'établissement des faits pour s'informer précisément des récents événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine.

Le 24 avril, une semaine après la décision de mise en place de l'équipe, le Président du Conseil, s'exprimant au nom du Conseil, a déclaré que celui-ci appuyait unanimement les efforts du Secrétaire général en vue de l'application de la résolution 1405 (2002) adoptée la semaine précédente et qui accueillait favorablement l'initiative prise par le Secrétaire général au sujet de Djénine.

Le camp de réfugiés de Djénine est situé à l'intérieur des limites municipales de la ville palestinienne de Djénine, et abrite près de 13 000 habitants inscrits sur les listes de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient. Ils vivent sur 373 dounams, soit une surface de 1 kilomètre carré. Les personnes qui résident dans ce camp ont été expulsées de leurs villages, qui ont été occupés par Israël. Beaucoup de ces réfugiés ont encore des parents dans les villages occupés, que l'on peut d'ailleurs voir du camp. Non contents de priver les réfugiés palestiniens de Djénine de leurs droits fondamentaux, les Israéliens les poursuivent maintenant – plus de 10 ans après – jusque dans le camp pour le raser au bulldozer alors qu'ils s'y trouvent encore et les priver jusque du droit à la vie.

Un rapport sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés publié par Mary Robinson le 24 avril indique que « l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine au Proche-Orient estime que 800 logements ont été détruits dans le camp de Djénine et que de nombreux autres ont été endommagés, faisant de 4 000 à 5 000 sans-abri ». En chiffres réels, cela signifie que presque un tiers de la population du camp a été déplacé. Cela n'appelle-t-il pas une enquête urgente du Conseil? Combien de personnes sur une population de 13 000 réfugiés palestiniens ont été massacrées dans l'invasion israélienne du camp? Combien de dounams ont été rasés sur le kilomètre carré de ce camp de réfugiés? Combien de civils ont été enterrés sous les décombres? Allons-nous jamais être autorisés à savoir?

Il est impératif que le Conseil de sécurité réponde aux appels de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies, dont on salue l'impartialité, et qu'il ne cède pas à la pression des forces d'occupation israéliennes qui sont accusées des crimes sur lesquels nous demandons au Conseil d'enquêter.

Mme Robinson a parfaitement résumé la situation lorsqu'elle a souligné il y a 10 jours qu'il est « nécessaire que toutes les parties rendent compte de ce qui s'est passé ». Elle a averti, en outre, que faute d'enquêter sur les nombreuses allégations faisant état de graves violations des droits de l'homme, on « risque de remettre en cause l'intégrité du système international des droits de l'homme ».

Nous posons la question : l'urgence dont on parle depuis le 8 avril est-elle moindre aujourd'hui? Le Secrétaire général dit que « non ». Il a donné la réponse après la réunion du « quatuor » tenue hier, le 2 mai, à Washington, en répondant à une question posée par la presse. La presse, à Madrid, il y a trois semaines, lui avait posé la question suivante : « Vous avez dit penser que la communauté internationale serait atterrée par ce qu'elle découvrirait ici. Avez-vous changé d'analyse d'après ce que vous savez aujourd'hui? ». Le Secrétaire général a répondu à la question en disant : « Nous avons tous vu, je pense, les comptes rendus et les images qui nous parviennent de Djénine et je crois que ma description d'alors n'était pas exagérée. ».

Les raisons données par la puissance occupante – Israël, accusé de ces crimes de guerre – et le doute qu'elle jette sur l'impartialité de l'équipe doivent être rejetées, si l'on veut préserver la crédibilité du Secrétaire général et de cet organe et en respecter les résolutions.

N'oublions pas les critères utilisés pour la sélection des membres de l'équipe et donnés par le

Secrétaire général au moment de son envoi. Le Secrétaire général a déclaré :

> « J'ai essayé de réunir une équipe disposant d'une expérience considérable […] les membres de cette équipe sont des personnalités hautement respectées […] et tout à fait indépendantes. […] J'espère avoir pu constituer une équipe que chacun acceptera comme étant la meilleure équipe possible, une équipe extrêmement compétente. »

Les allégations dont Israël se sert pour perturber la mission de l'équipe doivent être rejetés sans ambages.

Enfin, ma délégation se joint à la majorité des Membres de l'ONU pour déclarer son indignation et sa condamnation des pratiques israéliennes, des exécutions volontaires, des destructions massives et des autres atrocités commises par les forces d'occupation israéliennes contre le peuple palestinien, en particulier depuis le début de l'assaut donné par les militaires israéliens contre les villes palestiniennes et l'Autorité palestinienne le 29 mars 2002.

Nous nous joignons au Conseil de sécurité et au Secrétaire général pour exprimer notre vive préoccupation face aux rapports faisant état de crimes de guerre et d'un massacre dans le camp de réfugiés de Djénine et d'autres villes palestiniennes. Nous condamnons ce qui est devenu une culture d'impunité en Israël et un mépris total pour les résolutions du Conseil de sécurité. Le Conseil doit réitérer son appui à sa résolution 1405 (2002) et rendre compte intégralement de ce qui s'est passé dans le camp de réfugiés de Djénine afin de mettre fin aux « deux poids, deux mesures » dans l'application de ses résolutions.

Le Conseil de sécurité est encore responsable de l'application intégrale des résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002) et de veiller à la fin du siège militaire israélien de l'église de la Nativité à Bethléem.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Liban des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est S. E. M. Ravan A. G. Farhâdi, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, que le Conseil a invité au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Farhâdi (*parle en anglais*) *:* Monsieur le Président, d'emblée je voudrais vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Je suis persuadé que, sous votre conduite avisée, le Conseil saura mener ses travaux à bien d'une manière constructive et efficace.

Je tiens également à saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière exemplaire dont il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois d'avril.

Monsieur le Président, je vous sais gré ainsi qu'aux autres membres du Conseil, de m'avoir donné cette occasion de prendre la parole devant le Conseil en ma qualité de Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Le Comité est très déçu que le Conseil de sécurité ait été dans l'impossibilité de donner suite à ses propres résolutions concernant la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Nous pensons que le fait que l'équipe d'établissement des faits, mise sur pied pour faire la lumière sur les événements survenus récemment à Djénine, ait dû être dissoute en raison du refus du Gouvernement israélien de coopérer avec les Nations Unies, cause un grand tort à l'efficacité du Conseil et à la crédibilité de l'ONU dans son ensemble. Il est tout à fait inacceptable que l'on ne puisse pas établir la vérité sur ce qui s'est passé à Djénine. La décision du Gouvernement israélien est un affront infligé aux Nations Unies et à ce Conseil. La communauté internationale a parfaitement le droit de connaître et de juger les faits qui se rapportent à cette tragédie humanitaire. Nous regrettons aussi vivement que le Conseil n'ait pu s'acquitter de sa responsabilité au titre de la Charte et n'ait pu prendre des mesures vigoureuses, face au mépris total manifesté pour ses positions et ses décisions.

Comme l'a noté le Secrétaire général, « l'ombre jetée par les récents événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine ne pourra être dissipée » *(S/2002/504)* et nous poursuivra tous. Même si l'enquête ne peut se faire plus tard et même si le refus du Gouvernement israélien de coopérer rend la tâche particulièrement difficile, nous pensons qu'il faut qu'un compte rendu aussi précis, détaillé et crédible

que possible, soit fait des événements horribles survenus récemment, même si les éléments de preuve ne sont pas collectés par une équipe d'établissement des faits de l'ONU. Le Conseil de sécurité ou, si le Conseil devait à nouveau échouer dans sa tâche, l'Assemblée générale, devraient examiner cette possibilité. Plus tôt il le fera et mieux cela vaudra. Cela vaudrait mieux que de rouvrir le dossier des années après, comme cela a malheureusement été le cas dans d'autres régions du monde.

Il ne s'agit pas ici de rechercher des responsables, il s'agit d'être juste et équitable. Il s'agit de dissuader le Gouvernement israélien de commettre des actes brutaux comme ceux qu'il a perpétrés en contravention du droit international humanitaire, et si possible de mettre immédiatement fin à ces actes. Il s'agit aussi de dissuader Israël de poursuivre ses tentatives visant à humilier, à assujettir et peut-être à déraciner la population palestinienne. Djénine est un exemple flagrant mais ce n'est certainement pas le seul exemple de ce comportement inacceptable et moralement répréhensible de la part de la puissance occupante. Dans une déclaration publiée le 5 avril, le Bureau de notre comité a émis son avis très ferme sur les événements survenus récemment dans les territoires palestiniens occupés.

Même si nous sommes indignés et vivement préoccupés par ce qui s'est passé à Djénine, Ramallah, Bethléem et dans des douzaines d'autres villes et villages palestiniens au cours des trois derniers mois, nous nous félicitons des événements prometteurs de ces derniers jours. Le siège du quartier général du Président Arafat a enfin pris fin et le Président de l'Autorité palestinienne sort renforcé plutôt que diminué de cette épreuve, libre maintenant d'exercer son autorité.

L'annonce faite hier par le « quatuor » en ce qui concerne son intention de convoquer une conférence internationale sur la question de la Palestine est également encourageante et elle a reçu un accueil très favorable. D'autres idées ont aussi été lancées en ce qui concerne la reprise du dialogue politique. Dans tous ces efforts, il ne faut pas perdre de vue le fait que les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et le principe fondamental « terre contre paix » offrent des fondements solides à toute initiative visant à créer un cadre viable pour la réalisation d'une paix globale, juste et durable dans la région. La sécurité ne saurait être la seule dimension à étudier; c'est cependant une dimension qui doit certainement aller de pair avec les dispositions politiques et économiques. Un calendrier bien défini et raisonnable doit être établi pour les futures négociations et la mise en oeuvre de leurs résultats. Les extrémistes des deux côtés ne doivent pas avoir un droit de veto sur ce processus. Il ne faut pas non plus que leurs actes servent de prétexte pour ralentir les progrès. Il faudra prévoir une présence internationale, certainement pour la période d'application, si ce n'est avant. La vision universellement reconnue d'un État palestinien souverain doit être réalisée de façon juste et viable, sur un territoire contigu avec des frontières internationalement reconnues et garanties.

Les pays arabes ont déjà accepté ce cadre et ont, dans un sens, tendu une branche d'olivier à Israël en souscrivant fin mars à l'initiative présentée par le Prince héritier Abdallah lors de leur sommet de Beyrouth. C'est maintenant au tour du Gouvernement israélien de rendre la pareille en toute bonne foi et de prouver concrètement qu'il désire la paix. Il faut que l'occupation israélienne prenne fin et que le peuple palestinien puisse exercer ses droits inaliénables.

Nous lançons à tous les membres de l'ONU et au Conseil un appel à se rallier à cette vision de paix et pour en faire une réalité dans le cadre des possibilités limitées qui se présentent de nouveau à nous. Bien sûr, l'Organisation des Nations Unies devrait continuer d'assumer sa responsabilité permanente sur tous les aspects de la question palestinienne jusqu'à ce que celle-ci soit réglée de manière satisfaisante, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies, et jusqu'à la pleine réalisation de tous les droits du peuple palestinien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Farhâdi des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais avant tout vous exprimer ma satisfaction de vous voir présider le Conseil. Je tiens également à faire mien l'hommage qui vous a été rendu par d'autres, ainsi qu'à la délégation de Singapour. Nous sommes convaincus que, sous votre égide, les travaux du Conseil seront fructueux et nous ferons notre possible pour y contribuer. Je voudrais également remercier toutes les délégations qui ont aujourd'hui prononcé des paroles aimables à l'adresse de la délégation russe suite à notre présidence du Conseil de sécurité le mois dernier.

Une fois encore nous examinons la situation très grave qui règne au Moyen-Orient. Hélas, le conflit israélo-palestinien se poursuit. Des gens meurent et des dommages matériels importants sont causés sur les territoires palestiniens où une catastrophe humanitaire est en cours.

La communauté internationale doit déployer des efforts de diverse nature pour normaliser la situation. C'est sur cet objectif que s'est concentré le « quatuor » des médiateurs internationaux lors d'une réunion tenue le 2 mai à Washington au niveau des ministres, avec la participation du Secrétaire général de l'ONU.

Le « quatuor » s'est exprimé de manière vigoureuse en faveur de mesures spécifiques, urgentes et collectives pour rétablir la paix dans la région du Moyen-Orient sur la base de la mise en oeuvre des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002), et sur la base de l'initiative saoudienne qui a été approuvée lors du Sommet arabe à Beyrouth.

La Russie croit que toutes les résolutions du Conseil de sécurité doivent être pleinement mises en oeuvre. Adopter une politique de « deux poids, deux mesures » sur ce point ne ferait que saper l'autorité du Conseil de sécurité et sèmerait des doutes au sein de la communauté internationale quant aux capacités du Conseil de sécurité de s'acquitter de ses obligations de maintien de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies.

Nous ne voyons pas de justification à la décision du Gouvernement israélien de refuser l'envoi d'une équipe d'établissement des faits dans le camp de réfugiés de Djénine, comme le Secrétaire général l'a proposé sur la base de la résolution 1405 (2002). Nous appuyons pleinement les mesures prises par le Secrétaire général à cet égard. Ces mesures n'ont hélas pas été couronnées de succès du fait de la position du Gouvernement israélien.

Les questions importantes à ce stade sont les suivantes : débloquer la situation à l'église de la Nativité à Bethléem, prendre des mesures urgentes pour rétablir l'infrastructure de l'Autorité palestinienne et surmonter la crise humanitaire.

La Russie est fermement convaincue que, parallèlement à ces efforts diplomatiques, il convient de prendre des mesures concrètes pour trouver une issue à la tragédie du Moyen-Orient sur la base de la reprise du processus politique du règlement. C'est sur ce point qu'est axée l'initiative visant à préparer une conférence de la paix au Moyen-Orient, avancée le 2 mai lors de la réunion ministérielle du « quatuor » à Washington. La Russie, en tant que parrain du processus de paix, contribuera activement à ces efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Russie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Ryan (Irlande) (*parle en anglais*) : Je félicite Singapour pour son accession à la présidence, ainsi que la Fédération de Russie pour l'efficacité avec laquelle elle a assumé la présidence le mois dernier.

La communauté internationale était en droit d'espérer que la mission d'établissement de faits serait actuellement en train de travailler sur le terrain. Pourquoi ce droit? Pourquoi cette attente? La communauté internationale a fondé ses espérances sur deux faits principaux.

Tout d'abord, deux ministres israéliens – le Ministre des affaires étrangères, Shimon Peres, et le Ministre de la défense, Ben-Elizer – se sont engagés clairement vis-à-vis du Secrétaire général à ce qu'Israël coopère avec l'équipe. Le Secrétaire général a pris cet engagement en toute bonne foi et a agi en toute bonne foi avec notre plein appui.

Deuxièmement, la résolution 1405 (2002) utilise un langage direct qui définit le mandat de l'équipe d'établissement des faits, rédigé par les auteurs eux-mêmes. Nous avons aussi entendu clairement l'affirmation des ministres israéliens et de leurs porte-parole qu'Israël n'avait rien à cacher. Si cela est vrai, il est raisonnable de supposer que la présentation d'informations exactes au monde n'aurait pu que bénéficier à Israël.

Le Gouvernement irlandais était heureux de contribuer aux efforts d'établissement des faits en détachant des policiers de haut rang particulièrement expérimentés dans le contre-terrorisme pour participer à l'équipe d'établissement des faits. Ceci répondait de manière positive à une préoccupation importante exprimée par le Gouvernement israélien au Secrétaire général concernant la composition de l'équipe.

L'Irlande a pleinement appuyé l'approche suivie par le Secrétaire général depuis l'adoption de la résolution 1405 (2002) il y a deux semaines. Conformément à cela, nous comprenons et appuyons

les conclusions que le Secrétaire général et le Président Ahtisaari ont atteint à contrecoeur – telles que notifiées au Conseil par le Secrétaire général dans une lettre du 1er mai : premièrement, en raison de la décision du Gouvernement israélien, il s'est avéré impossible pour l'équipe d'établissement des faits de se rendre dans la zone pour commencer ses travaux; deuxièmement, et à titre de conséquence, il n'y avait d'autre possibilité que de démanteler l'équipe.

L'Irlande estime que le Conseil devrait répondre collectivement au Secrétaire général. Il devrait exprimer son plein appui à l'approche du Secrétaire général pour ses efforts et pour son jugement et condamner en termes très directs la décision israélienne d'empêcher l'équipe d'établissement des faits de se rendre dans la zone et de commencer sa mission. Le Conseil devrait aussi rejeter catégoriquement les accusations lancées par des sources diverses en Israël sur la qualité et la composition de l'équipe. Nous attachons d'autre part la plus grande importance à une réponse unifiée de la part de tous les membres du Conseil.

Les diverses interventions faites par l'Irlande au Conseil montrent très clairement qu'elle partage la tristesse et le dégoût du peuple palestinien, de même que ceux de la famille des États arabes et des personnes solidaires du monde entier face aux actes qui ont été systématiquement perpétrés à Djénine et ailleurs ces dernières semaines. Nous regrettons particulièrement le fait que nous n'aurons désormais plus d'informations exactes et recueillies de manière professionnelle concernant Djénine, recueillies sur le terrain de manière impartiale et équilibrée, du fait de la décision du Gouvernement israélien. Cette décision nuira à Israël et l'Irlande le regrette vivement.

L'Irlande se félicite vivement du résultat de la réunion du « quatuor » tenue hier à Washington, et du fait que les membres ont renforcé leur détermination à continuer de travailler en tant que groupe avec les parties et avec d'autres dans la région pour parvenir à une paix juste, durable et globale. Nous nous félicitons beaucoup des perspectives de négociation fondées sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) et sur la proposition saoudienne, telle qu'elle a été acceptée par la Ligue des États arabes lors de son sommet de Beyrouth. Nous nous félicitons, avec un soulagement réel, de la levée du siège du quartier général de Ramallah, et nous remercions ceux qui ont travaillé de toutes leurs forces à élaborer les arrangements qui ont conduit à ce règlement pacifique. Nous espérons que la situation autour de l'église de la Nativité trouvera aussi rapidement une conclusion pacifique, sans nouvelles effusions de sang.

Il est évident que le chemin à suivre passe par des avancées parallèles sur les fronts sécuritaire, économique et politique, en vue d'une solution qui fournira à Israël la paix et la sécurité auxquelles il est entièrement en droit et qui répondra aux aspirations nationales légitimes du peuple palestinien, restées insatisfaites bien trop longtemps.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Irlande des paroles aimables qu'il a adressées à ma délégation.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, ma délégation a déjà eu l'occasion de vous présenter ses félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous dire sa disposition à vous apporter toute sa collaboration pour la réussite totale de votre mission. Cette réussite sera nécessairement, vous vous en doutez, celle du Conseil de sécurité, celle de l'ONU et celle de la paix. Ces deux derniers jours, en dépit d'une forte émotion ambiante, vous êtes parvenu, dans des conditions difficiles, à préserver un climat de sérénité au sein du Conseil, lequel climat de sérénité a pu favoriser des débats approfondis sur la question qui nous réunit en ce moment. Et ma délégation vous sait gré, infiniment, d'avoir accédé à la requête, combien fondée, du Groupe arabe, en convoquant cette réunion.

Les circonstances qui ont rendu cette réunion nécessaire sont connues. C'est la situation créée par l'impossibilité dans laquelle s'est trouvée l'équipe d'établissement des faits de se rendre à Djénine. La présente réunion doit également nous offrir l'occasion de faire un tour d'horizon sur l'ensemble de la situation. À cet égard, certaines avancées ont été enregistrées ces derniers jours, qui ont été rappelées tout au long de ces débats. Et d'abord la levée du siège du quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah et la liberté de mouvement retrouvée du Président Arafat. Nous invitons au respect du caractère sacré, inviolable, de l'église de la Nativité.

L'autre avancée, c'est la réunion hier à Washington du « quatuor », qui a permis de dégager un certain nombre d'éléments positifs. Parmi ceux-ci, figure le projet de conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient. Cette paix, nous le répétons, appelle

un préalable : le règlement de la question de Palestine, qui est au centre du conflit qui fait tant de victimes, tant de destructions dans la région. Nous apprécions les mesures enclenchées par le Secrétaire général pour les préparatifs de cette conférence, qui pourrait se tenir cet été.

L'autre élément positif, qui s'est dégagé de la réunion du « quatuor », c'est la nécessité d'une action urgente de la communauté internationale pour traiter de façon combinée et mener de front la solution aux questions de sécurité, aux besoins humanitaires et à la reconstruction de la Palestine, de l'Autorité palestinienne, dont les infrastructures, oeuvre de tant d'années d'effort, ont été en un jour réduites à néant.

Ces avancées que nous venons de rappeler ne sauraient occulter la déception amère qui est la nôtre aujourd'hui. Cette déception amère, cette colère qui gronde de toutes parts, proviennent du non-respect de la résolution 1405 (2002) et notamment de son paragraphe 2 du dispositif, qui disait : Le Conseil « accueille favorablement l'initiative prise par le Secrétaire général, de réunir, au moyen d'une équipe d'établissement des faits, des informations exactes concernant les événements survenus récemment dans le camp de réfugiés de Djénine, et prie le Secrétaire général de l'en tenir informé ». Si on s'était tenu aux termes de ce paragraphe, au mandat ainsi défini, les choses auraient été très simples.

Le Secrétaire général, il faut lui rendre hommage, a déployé des trésors d'imagination, des efforts louables, pour mettre en oeuvre cette résolution. Ces efforts n'ont pas, malheureusement, été payés en retour, et le Cameroun déplore le fait que l'équipe mise sur pied n'ait pu effectivement accomplir sa mission sur le terrain, à Djénine. Cette mission aurait pu permettre au Conseil de sécurité d'être suffisamment informé de ce qui s'est réellement passé à Djénine, en lui fournissant des bases équitables et irréfutables de réflexion, sur les voies et moyens pouvant rétablir la confiance entre les parties, et permettre ainsi de relancer le processus de paix.

Le Cameroun prend acte de la décision du Secrétaire général de démanteler l'équipe mise en place, composée d'éminentes personnalités. Le Cameroun renouvelle au Secrétaire général son appui dans ses efforts inlassables en faveur d'une solution négociée à cette crise. Après avoir pris connaissance de la lettre du Secrétaire général au Conseil de sécurité, mon pays, tout en regrettant cette décision, la comprend, parce que le Secrétaire général dit qu'il faut compter avec le temps, qui joue un rôle critique. Étant donné que la situation dans le camp de réfugiés de Djénine évolue de jour en jour, il deviendra de plus en plus difficile d'établir avec confiance ou précision les événements survenus récemment dans le camp. Cette prise de position du Secrétaire général est une prise de position de responsable. Le Secrétaire général n'a pas voulu se rendre complice d'un rapport qui ne reposerait pas sur des faits.

Nous avons à un moment donné cru que seul l'impossible arrive. Nous avons cru que l'impossible pouvait arriver. Mais le Secrétaire général a prévenu le Conseil de sécurité. Il a invité le Conseil à ne pas lui donner – ce sont là les termes de son représentant – de mission impossible. Nous continuons à penser, et nous l'avons dit en son temps, que le Secrétaire général doit par tous les moyens s'informer sur les événements de Djénine et en faire rapport au Conseil. Le Cameroun voudrait renouveler à cet égard au Secrétaire général un appui sans équivoque.

Je l'ai dit tout à l'heure, le Cameroun suit avec un vif intérêt et soutient toutes les initiatives visant à l'apaisement des tensions et au rétablissement de la paix dans la région. C'est pourquoi il se félicite, comme je l'ai dit tout à l'heure, de la décision prise par le « quatuor » de convoquer l'été prochain une conférence générale sur la question palestinienne.

Pour terminer, le Cameroun voudrait vous assurer, Monsieur le Président, de sa constante disponibilité à oeuvrer avec vous dans la vérité, dans la transparence et dans le respect bien compris des intérêts de chacun, à la recherche d'une solution globale et durable à ce problème afin que règne la paix des coeurs et des esprits. Sans cette paix des coeurs et des esprits, il ne saurait y avoir de paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Cameroun des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Diallo (Guinée) : Il y a de cela 15 jours, le Conseil de sécurité adoptait à l'unanimité, au terme de consultations ardues, la résolution 1405 (2002) par laquelle il accueille favorablement et appuie l'initiative prise par le Secrétaire général des Nations Unies de mettre sur pied une équipe d'établissement des faits, chargée de faire toute la lumière sur les événements

survenus dans le camp de réfugiés de Djénine, en territoire palestinien occupé. Aussitôt après l'adoption de cette résolution, le Secrétaire général a engagé les démarches nécessaires pour la constitution de cette équipe, tout en dégageant avec clarté la nature et les objectifs qui lui sont assignés.

Dans les jours qui ont suivi, le Secrétaire général a mis en place l'équipe composée d'éminentes personnalités qui ont fait leur preuve dans les plus hautes instances internationales. À ces personnalités, ont été adjoints des experts confirmés, spécialistes des questions militaires et de sécurité, ainsi qu'un personnel d'appui général et médico-légal.

L'initiative du Secrétaire général qui, au départ, a recueilli l'assentiment du Gouvernement israélien, a toutefois été mise progressivement en cause par celui-ci, sous des motifs variés, avec l'intention de repousser, voire de compromettre l'envoi de l'équipe. Ces motifs portent entre autres sur sa composition, la portée de son mandat, la manière dont le mandat serait exécuté et diverses autres questions de procédure.

Comme le Conseil le sait, tout au long du processus de négociation, l'ONU, loin de se décourager, a fourni le meilleur d'elle-même pour répondre aux interrogations soulevées par les autorités israéliennes. En effet, le mandat de l'équipe a été clairement établi; il s'agit de recueillir des informations crédibles concernant les événements survenus à Djénine et d'en rendre compte au Secrétaire général qui en fera part, à son tour, au Conseil de sécurité.

De tergiversations en reports, la décision du cabinet israélien est finalement parvenue au Secrétaire général et au Conseil, sous la forme d'un refus de coopérer à l'envoi de la mission. Ma délégation déplore cette décision qui, comme l'ont d'ailleurs souligné plusieurs intervenants à ces débats, pourrait affecter la crédibilité de notre Conseil.

Face à ce refus obstiné, le Secrétaire général vient de prendre, contre son gré, la décision de dissoudre l'équipe d'établissement des faits, car il est évident que sans l'accord et la coopération de toutes les parties concernées, il n'est pas possible pour la mission de se rendre à Djénine, a fortiori procéder à des enquêtes impartiales et crédibles, fondées sur les réalités du terrain.

Ma délégation ne souhaiterait pas que le refus de coopération du Gouvernement israélien conduise à une crispation des attitudes, à une radicalisation des positions et à un blocage accru du processus de paix au Moyen-Orient. Tout doit être de ce fait mis en oeuvre pour amener le Gouvernement israélien à coopérer au dénouement de la crise dans le cadre du respect de ses obligations internationales.

C'est pourquoi, nous pensons que le Conseil de sécurité, dans son intégralité, devrait envisager de nouvelles mesures pour que toute la lumière soit apportée sur les événements qui se sont déroulés à Djénine. Ma délégation est tout à fait disposée à travailler étroitement avec les autres délégations à cette fin.

Pour terminer, nous nous félicitons de la tenue hier à Washington de la réunion du « quatuor » qui a pris l'engagement de travailler, de concert avec les Gouvernements arabes et la communauté internationale, à la restauration de la paix au Moyen-Orient, en se fondant sur les trois piliers que sont la sécurité, la politique et l'économie, y compris la question humanitaire.

Nous encourageons le « quatuor » à mettre en oeuvre la décision qu'il a prise d'organiser, au début de l'été, une conférence internationale qui permettra, nous en sommes persuadés, d'adopter des mesures concrètes pour atteindre cet objectif.

M. Cunningham (États-Unis) (*parle en anglais*) : Bon nombre de ceux qui ont pris la parole aujourd'hui ont parlé de la résolution 1405 (2002) – qui avait été présentée par les États-Unis. Je tiens à préciser, aux fins du procès-verbal, l'objectif de cette résolution, afin d'éviter qu'il soit faussé. Mon gouvernement était et demeure préoccupé par la situation humanitaire de la population civile palestinienne, ainsi que par la situation dans le camp de réfugiés de Djénine. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité demandait la levée des restrictions imposées aux activités des organismes humanitaires et insistait sur le fait qu'il était urgent que ces organismes aient accès à la population civile palestinienne. En outre, il accueillait favorablement l'initiative prise par le Secrétaire général, avec la coopération du Gouvernement israélien, d'établir les faits concernant les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine. En d'autres termes, le Conseil se félicitait d'un effort qui commençait à peine, et l'appuyait. Il

n'exigeait rien du Secrétaire général, du Gouvernement israélien ni des Palestiniens. Il se félicitait d'un effort visant à réunir des informations exactes au sujet de ce qui s'était passé.

Même s'il est regrettable que le Gouvernement d'Israël ait en fin de compte déterminé qu'il n'était pas en mesure de collaborer à cette initiative, nous avons appuyé les efforts du Secrétaire général et sa conclusion qu'il n'était pas possible pour lui de mettre en oeuvre cette initiative d'envoyer sur place une équipe d'établissement des faits. Dans l'état actuel des choses, nous avons appuyé sa décision de démanteler l'équipe. Nous avons également préconisé que le Conseil réagisse à ce propos en s'inspirant de la lettre émise par le Secrétaire général. Nous avons proposé un projet de résolution, qui je crois a remporté l'adhésion de l'immense majorité des membres du Conseil, mais cette initiative a été tenue en échec.

Nous aurions aussi appuyé une lettre émanant en réponse du Président du Conseil de sécurité, mais une initiative sur ce point a également été exclue. Nous sommes désormais en train de traiter des problèmes actuels et envisageons déjà l'avenir. Les États-Unis, conjointement avec d'autres pays, s'attaque sans plus attendre à la situation humanitaire des Palestiniens, y compris celle qui sévit à Djénine.

Avant d'aborder d'autres sujets de discussion ce soir, je voudrais également évoquer le fait que plusieurs orateurs ici ont fait mention de façon répétée d'un massacre qui se serait produit à Djénine. À mesure que les faits se font jour, il semble se préciser de manière de plus en plus marquée que jusqu'à présent rien ne permet d'affirmer qu'un massacre ait eu lieu à Djénine.

Nous avons aussi entendu d'aucuns se prévaloir d'autres initiatives récentes du Conseil portant sur le Moyen-Orient. Comme vous devez vous en souvenir, le Secrétaire d'État M. Powell a entrepris sa mission du mois d'avril au Moyen-Orient en étant chargé par le Président Bush de chercher à mettre en oeuvre la résolution 1402 (2002). Cette résolution enjoint aux deux parties de s'employer immédiatement à mettre en place un cessez-le-feu, demande le retrait des troupes israéliennes des villes palestiniennes, y compris Ramallah, et exige la cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris les actes relevant de campagnes de terreur et de provocation, ou de stratégies d'incitation et de destruction.

Personne ne devrait s'étonner qu'il ait fallu y consacrer du temps ainsi que des efforts laborieux, mais nous avons pu constater des progrès considérables ces derniers jours. Il convient de souligner en particulier le règlement pacifique de la situation à Ramallah, en partie grâce au travail acharné accompli par les États-Unis. Cependant ici à New York, on n'a guère l'impression que quoi que ce soit de constructif se soit produit cette semaine. Or, il s'avère qu'en réalité il y a eu un progrès appréciable vers la mise en oeuvre des résolutions du Conseil par les parties avec l'assistance de nombreux acteurs internationaux. Nous nous félicitons de ces développements prometteurs.

Les efforts diplomatiques des États-Unis se poursuivent sans relâche. Hier à Washington, nous avons convoqué une réunion du « quatuor ». Les membres du « quatuor » sont résolus à travailler avec les Israéliens et les Palestiniens, ainsi qu'avec les gouvernements arabes et la communauté internationale afin de rendre à tous les habitants de la région l'espoir qu'il est possible d'instaurer un avenir pacifique, sûr et prospère.

Notre stratégie au Moyen-Orient, définie en coordination avec les autres membres du « quatuor », adopte les principes et les objectifs énoncés par le Président Bush, le Prince héritier Abdallah et les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité des Nations Unies. Elle se compose de trois volets.

Le premier volet concerne le rétablissement de la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, en les mettant à l'abri des actes de terreur et de violence. Nous encourageons le Président Arafat à faire tout ce qui est en son pouvoir afin de rétablir le calme. Nous voulons voir établir des institutions sécuritaires palestiniennes efficaces et responsables qui coopéreront étroitement avec les institutions israéliennes afin de recréer un climat de confiance.

Le deuxième volet de notre stratégie consiste à s'efforcer de porter remède aux besoins humanitaires pressants du peuple palestinien et de faciliter la création d'institutions solides, responsables, démocratiques et axées sur le marché à l'intention des Palestiniens, comme fondement d'un État palestinien dynamique. À l'heure actuelle, des emplois, un accès aux marchés, des denrées alimentaires, des fournitures médicales, toutes sortes de choses doivent être mis à la portée du peuple palestinien afin d'alléger ses

souffrances. Nous sommes déterminés à subvenir à ces besoins. Ceci est conforme au message de la résolution 1405 (2002). Tous ceux qui au sein de la communauté internationale peuvent répondre aux besoins humanitaires des civils palestiniens devraient s'associer à cette entreprise. Nous nous félicitons des engagements pris à Oslo la semaine dernière de fournir une assistance représentant plus d'un milliard de dollars. Les États-Unis, pour leur part, consacrent plus de 300 millions de dollars à venir en aide au peuple palestinien. Nous continuons de travailler avec tous ceux qui sont concernés, de toute urgence, afin de répondre aux besoins pressants qui existent à Djénine, ainsi que dans l'ensemble de la Cisjordanie et à Gaza.

S'agissant du troisième volet de notre stratégie, nous nous sommes engagés à promouvoir un processus de négociations sérieux et accéléré en vue d'aboutir à un règlement. Le « quatuor » a discuté hier de la meilleure stratégie à suivre en vue d'organiser une conférence internationale au cours de l'été, y compris l'énonciation d'une série de principes qui devrait servir de base à la réunion. En reprenant à notre compte la déclaration du Secrétaire d'État M. Powell, nous disons qu'il est temps d'agir sans délai en saisissant cette nouvelle occasion qui se présente à nous, et c'est exactement ce que nous avons l'intention de faire. Je crois que les autres membres du « quatuor » approuvent cette intention.

Les États-Unis sont résolument engagés à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin d'instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient. Nous avons eu des preuves abondantes au cours des derniers mois que le terrorisme et le recours à la force ne font qu'éloigner les parties de cet objectif. Nous continuons à nous accrocher à notre conviction que la voie de l'avenir passe uniquement par des négociations régies par les résolutions 242 (1967), 338 (1973), et 1397 (2002). Nous avons constaté que des efforts diplomatiques soutenus sur le terrain au Moyen-Orient peuvent aboutir à des résultats fructueux. Nous formulons le voeu sincère que les événements positifs de ces derniers jours soient suivis d'autres faits nouveaux prometteurs qui permettront tant aux Israéliens qu'aux Palestiniens de renouer avec l'espoir.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous nous réunissons aujourd'hui en déplorant la décision du Secrétaire général de démanteler l'équipe d'établissement des faits concernant les événements récents survenus à Djénine, que le Conseil de sécurité avait accueillie favorablement aux termes de la résolution 1405 (2002) après que tous les pays membres se furent prononcés en sa faveur par un vote unanime en date du 19 avril.

L'équipe créée par le Secrétaire général était de très haut niveau, avec des personnalités dont la trajectoire professionnelle était impeccable et dont les qualités éthiques ne pouvaient être mises en question. Nous approuvons la volonté du Président Martti Ahtisaari et de son équipe de jouer un rôle constructif et décisif afin de faire la lumière sur les événements qui se sont produits à Djénine, et nous les remercions de la bonne volonté et de la patience dont ils ont fait preuve au cours de ces journées d'incertitude sur leur propre avenir.

Nous sommes témoins de quelques signes encourageants au milieu de ce drame et de ce désespoir omniprésents, grâce à une activité diplomatique fébrile qui a fait intervenir, entre autres, les Gouvernements des États-Unis et du Royaume-Uni. La levée du siège du quartier général du Président Arafat, le renforcement politique du dirigeant palestinien qui en a résulté et la proposition faite par les États-Unis de tenir une conférence sur le Moyen-Orient, annoncée après la rencontre du « quatuor » à Washington hier, méritent que nous en prenions acte.

Tenir une conférence internationale est une initiative qui mérite notre appui. Les bases de la négociation sont bien connues : il s'agit des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et du principe « terre contre paix ». La proposition du prince héritier d'Arabie saoudite, qui fut entérinée récemment au Sommet arabe, et la résolution 1397 (2002), adoptée au Conseil de sécurité il y a peu de temps, sont l'autre élément qui doit servir de base à ces négociations. Le diagnostic est clair. Il faut prêter attention simultanément aux trois volets en matière de sécurité : l'action humanitaire, le redressement économique et le processus politique. Une solution partielle pour un seul de ces volets qui ne tiendrait pas compte des autres ne pourra pas déboucher sur une solution durable.

Ces nouvelles encourageantes, toutefois, continuent d'être compromises par les objections bien connues qu'a soulevées le Gouvernement israélien à l'équipe qu'a formée le Secrétaire général afin d'établir les faits à Djénine.

Ma délégation regrette vivement le refus d'Israël de coopérer avec cette équipe en temps opportun. Elle

déplore, en conséquence, le fait que le Secrétaire général ait été forcé de dissoudre cette équipe. Nous donnons notre plein appui au Secrétaire général et appuyons les conclusions qu'il a présentées dans sa lettre au Président du Conseil de sécurité.

Israël, puissance occupante, a laissé passer la possibilité de démontrer, par le biais d'une enquête indépendante que, comme il l'a prétendu à maintes reprises, les actions du Gouvernement étaient « nécessaires et proportionnées ». Il n'y avait vraiment rien à craindre. Nous sommes, par conséquent, surpris de cette décision.

Le Conseil de sécurité est en train de perdre l'occasion de continuer à jouer un rôle constructif dans la situation au Moyen-Orient. Au cours des derniers mois, cet organe a réussi à bâtir un large consensus sur la situation du Moyen-Orient, ce qui s'est traduit par l'adoption de résolutions importantes. Ce consensus n'a pas été facile à obtenir et ma délégation a oeuvré activement pour y arriver. Dans la situation actuelle, face à la position inexplicable du Gouvernement israélien, à la décision déplorable du Secrétaire général de démanteler l'équipe et à l'incapacité du Conseil de sécurité de réagir de manière adéquate, le Conseil a laissé passer une occasion de préserver sa propre pertinence politique.

Les très nombreuses accusations de violations du droit international humanitaire commises à Djénine sont particulièrement sérieuses et ne sauraient se passer d'éclaircissements. Au centre du débat d'aujourd'hui se place l'application immédiate et inconditionnelle des résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1402 (2002) et 1405 (2002). La Colombie ne saurait accepter, ni concevoir, qu'il existe des arguments qui pourraient justifier l'incapacité de mettre en oeuvre ces résolutions.

Enfin, je ne saurais terminer mon intervention sans lancer un ultime appel au respect du caractère sacré de l'église de la Nativité et à des efforts visant à trouver une solution pacifique à la situation très tendue qui règne aujourd'hui à Bethléem.

M. Yotov (Bulgarie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais, comme les orateurs précédents, vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mai. Dans le même temps, je voudrais féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Lavrov, pour la manière exemplaire dont il a présidé les travaux du Conseil au cours du mois d'avril.

La Bulgarie s'aligne sur la déclaration faite précédemment par l'Espagne au nom de l'Union européenne. Mon pays est vivement préoccupé par la situation très grave au Moyen-Orient et réitère son appel vigoureux en faveur de la cessation des hostilités et pour que soient déployés tous les efforts possibles afin de surmonter la crise et de relancer le processus de paix.

Nous soulignons l'importance des résolutions du Conseil de sécurité, qui demeurent la seule base possible pour assurer la stabilité et la paix dans la région. Nous nous félicitons des efforts diplomatiques du « quatuor » visant à l'application immédiate des résolutions du Conseil et à la réalisation de progrès immédiats sur le front politique.

Nous nous félicitons de ce que, lors de sa dernière réunion à Washington, le « quatuor » a convenu d'un certain nombre de mesures concrètes qui seront prises par les parties et la communauté internationale. Nous applaudissons au dessein de commencer immédiatement les préparatifs pour tenir une conférence internationale cet été sur la question en traitant des volets sécuritaire, économique et humanitaire.

Ma délégation est préoccupée par le fait qu'en ce moment même, le retrait des forces militaires israéliennes des territoires de l'Autorité palestinienne n'ait pas été achevé comme le Conseil de sécurité l'a exigé. Ma délégation regrette vivement la décision du Gouvernement israélien de ne pas coopérer avec l'initiative du Secrétaire général d'envoyer une mission d'établissement des faits dans le camp de réfugiés de Djénine. Il est nécessaire de faire la lumière sur les événements qui se sont déroulés dans le camp.

Nous apprécions vivement les efforts déployés par le Secrétaire général pour mettre au point des informations exactes sur les événements récents qui ont eu lieu à Djénine. Ma délégation exprime son appui à tous les efforts futurs du Secrétaire général visant à fournir au Conseil les informations pertinentes quand celles-ci seront disponibles.

La Bulgarie se félicite des efforts déployés par la diplomatie internationale, en particulier celle des États-Unis et du Royaume-Uni, qui ont conduit à régler pacifiquement la situation tendue autour du quartier

général du Président Arafat, à Ramallah. La pleine liberté de mouvement du dirigeant palestinien lui permettra de contribuer aux efforts de paix. Il doit faire usage de sa liberté pour s'acquitter de son mandat en tant que dirigeant politique de l'Autorité palestinienne et de son peuple et faire tout ce qui est en son pouvoir pour mettre fin à la violence et reconstruire les structures de la sécurité palestinienne. L'administration palestinienne doit s'engager à faire cesser le terrorisme, à démanteler son infrastructure et à mettre un terme à l'incitation à la violence.

La destruction de l'infrastructure de l'Autorité palestinienne pendant la campagne militaire israélienne sape sa capacité d'imposer le respect de la loi, de contrôler les groupes extrémistes et de prévenir la violence, y compris par le biais de la coopération sécuritaire. Nous partageons la préoccupation que le manque de sécurité pourrait entraîner un risque accru pour la sécurité d'Israël à long terme. Il est, en conséquence, urgent de reconstruire l'infrastructure de l'administration palestinienne pour que celle-ci soit opérationnelle. À cet égard, nous nous félicitons de la réunion des donateurs tenue récemment à Oslo et des engagements vigoureux pris par la communauté internationale pour continuer à fournir une aide économique pour instaurer la paix dans la région.

Au cours de la dernière réunion publique, la délégation de la Bulgarie a exprimé sa préoccupation face à la situation humanitaire alarmante en Cisjordanie et en particulier dans le camp de réfugiés de Djénine. Les informations parvenant de cette région montrent qu'il est encore nécessaire de fournir une alimentation de base et des soins médicaux. La communauté internationale doit prendre des mesures pour fournir une assistance humanitaire au peuple palestinien. Israël doit respecter pleinement les principes humanitaires internationaux et éviter un recours excessif à la force. Israël ne doit pas seulement garantir aux organisations humanitaires plein accès aux populations dans le besoin; il doit également coopérer activement avec ces organisations sur le terrain.

Nous sommes préoccupés par la situation concernant le face-à-face autour de l'église de la Nativité à Bethléem. Nous pensons que les pourparlers engagés entre les parties israélienne et palestinienne doivent reprendre aussitôt que possible pour résoudre cette question et pour éviter toutes violences et effusions de sang sur ce site sacré.

Nous sommes convaincus que la communauté internationale doit s'appuyer sur tous les éléments positifs obtenus jusqu'à présent pour progresser, aussitôt que possible, dans le processus d'établissement de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient. Le rôle et l'unité du Conseil de sécurité sont essentiels pour contribuer à ces efforts. La Bulgarie est disposée à appuyer toute initiative pouvant contribuer à la mise en place d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois*) : Le mois dernier, les forces israéliennes ont, au nom du contre-terrorisme, tué sans discernement des civils innocents dans le camp de réfugiés de Djénine. Elles ont démoli des maisons et l'infrastructure dans les villes, ce qui a conduit à une tragédie humanitaire. La communauté internationale était profondément choquée et a exigé l'établissement des faits entourant les événements. Le Secrétaire général a proposé la mise en place d'une équipe d'établissement des faits, et le Conseil de sécurité s'est félicité de cette initiative. Israël avait promis de coopérer pleinement avec cette équipe. Le Secrétaire général et les membres de l'équipe ont travaillé sans relâche pour préparer l'équipe à se rendre à Djénine et à établir la vérité.

Malheureusement, toutefois, Israël est revenu sur sa promesse en faisant obstacle par toutes sortes de moyens à l'envoi de l'équipe, rendant ainsi son départ impossible. Israël doit en assumer toute la responsabilité. En tant que Membre de l'ONU, Israël a bafoué les buts et principes de la Charte et n'a pas mis en oeuvre les résolutions du Conseil. La Chine condamne Israël pour cela.

Le violent conflit israélo-palestinien montre clairement que la question du Moyen-Orient, y compris le conflit israélo-palestinien, doit être réglée par le biais de négociations politiques et par des moyens pacifiques. Recourir à des moyens militaires en répondant à la violence par la violence ne mènera nulle part.

Grâce aux efforts de la communauté internationale, un cadre viable pour parvenir à un règlement juste, raisonnable et durable de la question du Moyen-Orient a été établi. Ce cadre comprend notamment le rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien et de son droit de créer

un État indépendant. Ce cadre comporte également la garantie de la sécurité d'Israël et d'une coexistence pacifique entre la Palestine et Israël, ainsi que le retrait israélien de tous les territoires occupés depuis 1967 et la normalisation des relations entre les États arabes et Israël. Les parties israélienne et palestinienne ainsi que la communauté internationale doivent travailler ensemble pour concrétiser ce cadre politique.

La Chine appuie les efforts déployés par le Secrétaire général, le « quatuor » et la communauté internationale pour apaiser la situation critique au Moyen-Orient afin de promouvoir un règlement politique. À l'heure actuelle, le peuple palestinien fait face à des difficultés économiques extrêmes et à une situation humanitaire terrible. L'Autorité palestinienne a subi de graves dévastations. Nous soutenons l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle fournisse d'urgence une aide humanitaire et d'autres formes d'assistance à la Palestine.

M. Gokool (Maurice) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai. Nous vous souhaitons tout le succès possible. Je saisis également cette occasion pour féliciter le Représentant permanent de la Fédération de Russie de l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé cette séance publique pour discuter à nouveau de la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Depuis notre dernière séance publique, il y a eu un certain nombre de faits nouveaux sur le terrain.

Le siège qui dure depuis un mois au quartier général du Président Arafat à Ramallah a maintenant été levé, et le dirigeant du peuple palestinien peut enfin se déplacer librement. Nous pensons qu'il s'agit là d'un événement très important qui devrait maintenant apaiser les tensions sur le terrain et ouvrir la voie à la reprise d'un véritable processus politique. Ma délégation tient à reconnaître les divers efforts diplomatiques de haut niveau qui ont été déployés au cours des derniers jours et à saluer les efforts entrepris par les États-Unis et le Royaume-Uni, qui ont permis la lavée du siège à Ramallah. En même temps, nous déplorons le fait que l'on n'ait pas donné suite à l'appel lancé par le Président Bush en vue d'un retrait immédiat des troupes israéliennes des territoires palestiniens occupés.

La levée du siège imposé au Président Arafat et le retrait des forces israéliennes de Ramallah ne peut certainement pas être une occasion de célébrer. Nous avons vu divers reportages montrant l'ampleur de la dévastation subie par l'Autorité palestinienne au cours des dernières semaines. L'infrastructure de la vie civile palestinienne a été détruite, tout comme de nombreuses institutions mises sur pied en vertu des Accords d'Oslo. Il n'est pas exagéré de dire que la société palestinienne est maintenant en ruine. La communauté internationale doit intensifier ses efforts et s'engager fermement dans la reconstruction de la société palestinienne, afin que la vie du peuple palestinien puisse revenir à la normale.

Maurice comprend les préoccupations d'Israël en matière de sécurité, y compris son droit de protéger sa population contre des attentats terroristes, mais il doit être clair pour Israël et pour tout le monde que se défendre ne veut pas dire pouvoir tout faire. Le fait de lutter contre le terrorisme n'exempte pas Israël de ses obligations en vertu du droit international, et ne justifie aucune violation des droits de l'homme et du droit humanitaire dans les territoires palestiniens occupés.

Il est inacceptable que le siège de la basilique de la Nativité entre maintenant dans son deuxième mois, et qu'il y ait encore environ 200 personnes qui soient prises à l'intérieur. Nous condamnons également une fois de plus l'utilisation par des militants de la basilique comme un refuge. Nous demandons à Israël de lever immédiatement le siège de la basilique, ce qui éviterait une véritable tragédie humaine dans un lieu saint pour les chrétiens. Nous demandons aussi à la communauté internationale et aux dirigeants du monde d'user de toute leur influence auprès des autorités israéliennes pour qu'elles mettent un terme à la crise.

La situation dans le camp de réfugiés de Djénine continue également de monopoliser l'attention de la communauté internationale. Après le tollé soulevé au sein de la communauté internationale par la dévastation et le massacre qui a peut-être été perpétré à Djénine, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, dans toute sa sagesse, a mis sur pied une équipe d'établissement des faits qui aurait préparé un rapport exact sur les événements survenus récemment dans le camp de réfugiés de Djénine. La communauté internationale avait pleinement confiance dans les éminentes

personnalités choisies par le Secrétaire général pour diriger l'équipe d'établissement des faits.

Le Conseil de sécurité, par le biais de sa résolution 1405 (2002), a appuyé cette initiative importante et audacieuse du Secrétaire général, qui était au départ soutenue par les autorités israéliennes. Même les Ministères des affaires étrangères et de la défense d'Israël avaient assuré le Secrétaire général qu'Israël coopérerait pleinement avec l'équipe. Israël a même déclaré qu'il n'avait rien à cacher concernant ce qui s'est passé à Djénine. Nous avions été soulagés de constater que la communauté internationale connaîtrait enfin les faits au sujet de Djénine et saurait si des civils y ont été massacrés.

Toutefois, nous sommes maintenant confrontés à une situation où le Secrétaire général a démantelé l'équipe d'établissement des faits en raison du manque de coopération d'Israël. Nous sommes tous conscients du fait qu'au cours des 12 derniers jours, Israël n'a cessé de créer des obstacles et de soulever des préoccupations concernant la composition de l'équipe, la portée de son mandat et diverses autres questions de procédure. Le fait qu'Israël ait défié le Secrétaire général et le Conseil est inacceptable et doit être condamné. Le comportement d'Israël témoigne d'une arrogance intolérable et revient à faire fi de la volonté de la communauté internationale. L'attitude peu coopérative d'Israël et son non-respect de diverses résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1405 (2002), met en péril toute l'architecture de l'ONU. C'est une atteinte de plus à la crédibilité du Conseil. Chaque État Membre doit se sentir tenu, et responsable aussi bien légalement que moralement, de respecter les principes énoncés dans la Charte de notre Organisation. Israël ne saurait être une exception.

Depuis la mise sur pied de l'équipe d'établissement des faits, Israël n'a cessé de montrer de façon évidente qu'il n'allait pas coopérer avec elle. Le Conseil aurait dû agir de façon collective et décisive afin de faire en sorte qu'Israël applique la résolution 1405 (2002). Nous aurions dû avoir adopté un texte plus ferme pour obliger Israël à accepter l'équipe d'établissement des faits sans condition.

Le démantèlement de cette équipe aujourd'hui est ou pourrait être le prix que nous devons payer pour notre réticence et notre hésitation au sein du Conseil. Notre incapacité de prendre rapidement des mesures appropriées a soulevé plusieurs questions concernant notre rôle en tant qu'organe responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ces questions sont effectivement légitimes. Ce que nous avons vu au cours des 12 derniers jours constitue un précédent dangereux au sein du Conseil, qui sera sûrement utilisé par d'autres pays dans des situations semblables, ce qui compromet la crédibilité du Conseil de sécurité ainsi que l'autorité du Secrétaire général. C'est l'intégrité du système international qui est fragilisée en ne fonctionnant pas sur un pied d'égalité et en adoptant un double critère. Nous pensons que le Groupe arabe a eu raison de soumettre son projet de résolution en vue d'un vote tôt hier.

Les principaux responsables du « quatuor » ont tenu une importante réunion hier à Washington, et nous saluons l'annonce de la tenue d'une conférence de paix sur le Moyen-Orient au cours de cette année. Nous exhortons toutes les parties à saisir cette occasion historique, qui pourrait en fin de compte répondre à l'aspiration d'Israël et à l'impératif de vivre dans des frontières sûres et reconnues, et accorder au peuple palestinien une patrie qui se fait attendre. Nous pensons que la proposition, présentée par le Prince héritier saoudien Abdallah et appuyée par les dirigeants arabes, constitue une base importante de délibération lors de la conférence.

Pour terminer, Maurice se félicite de la déclaration du Ministre israélien de la défense appelant à une reprise des négociations de paix. Nous pensons que le succès de la conférence de paix sur le Moyen-Orient dépend de nombreux facteurs, et que l'un d'entre eux est le plein respect des résolutions récemment adoptées par le Conseil de sécurité. Par ailleurs, Israël doit se retirer immédiatement de toute la Cisjordanie. Il est important que dorénavant, toutes les parties ainsi que la communauté internationale commencent à préparer le terrain pour la conférence. Le Premier Ministre Sharon et le Président Arafat ont une grande responsabilité à assumer. Ils doivent être prêts à diriger leur peuple en ce moment décisif. L'histoire ne leur pardonnera pas, en cas d'échec.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de Maurice des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Mekdad (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir de vous exprimer notre vive gratitude pour avoir répondu immédiatement à l'appel du Groupe arabe de

convoquer cette séance publique. Je suis également heureux d'exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur Sergey Lavrov, Représentant permanent de la Fédération de Russie, et à tous les membres de sa Mission pour les efforts fructueux qu'ils ont déployés durant la présidence russe du Conseil de sécurité, au cours du mois dernier.

Ma délégation se réjouit de s'associer à la déclaration faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe arabe à la présente réunion.

Le Conseil est convoqué aujourd'hui pour examiner une nouvelle fois les défis auxquels il fait face depuis les derniers actes d'agression israéliens contre les Palestiniens, depuis que les forces israéliennes ont commencé à détruire les infrastructures palestiniennes, et depuis les incursions barbares des forces israéliennes dans des villes, villages et camps palestiniens, ainsi que leurs atrocités perpétrées contre des civils innocents, des vieillards, des femmes et des enfants.

Les représentants d'organisations internationales humanitaires et d'organisations non gouvernementales ont parlé de ce qu'ils ont vu dans le camp de réfugiés de Djénine. Ils l'ont qualifié de tragédie atroce et de violation flagrante des normes du droit international et des Conventions de Genève relatives aux droits de l'homme.

Nous devons également noter que le massacre délibéré commis par Israël dans le camp de réfugiés de Djénine a eu lieu après l'adoption par le Conseil de ses résolutions 1402 (2002) et 1403 (2002). Peut-il y avoir un défi plus grand aux résolutions du Conseil?

Aujourd'hui, les chrétiens orthodoxes d'Orient célèbrent le vendredi saint. C'est le dernier jour de la semaine de la passion de Jésus-Christ, avant Pâques, qui a lieu dimanche. L'église de la Nativité souffre. Depuis des semaines, cette église – qui appartient aux catholiques, aux orthodoxes et aux Arméniens – est assiégée et encerclée par des chars. Les soldats israéliens ont tué de nombreux civils innocents qui s'étaient réfugiés dans cette église.

Il est temps que le Conseil assume ses responsabilités pour faire cesser la douleur du peuple palestinien, et mettre fin au siège. Est-ce qu'Israël donnera une chance à la paix et à l'église de la paix?

Ce qui a eu lieu dans le camp de réfugiés de Djénine constitue une tragédie humaine terrible et indescriptible. M. Farouk Al-Shara, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne, dans sa déclaration à la réunion ministérielle du Bureau de coordination du Mouvement des pays non alignés à Durban, a évoqué les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine en indiquant :

> « Un haut responsable européen du Comité international de la Croix-Rouge a affirmé qu'Israël a commis un crime contre l'humanité à deux reprises à Djénine – lorsqu'il a pris d'assaut le camp, bombardé et détruit au bulldozer les maisons, dont les habitants sont restés sous les décombres, et une deuxième fois, lorsqu'il a empêché toute forme de secours d'atteindre les blessés et les personnes souffrantes et ce, durant 13 jours. »

Le Ministre intervenait 13 jours après les faits, mais aujourd'hui, la période est bien sûr plus longue.

Il a poursuivi en disant :

> « Nous pensons qu'il est de notre devoir de rappeler au monde que les habitants du camp de réfugiés de Djénine sont surtout des réfugiés palestiniens déracinés par Israël de leur maison et de leur terre en 1948. C'est la seule tragédie qui a traversé le XXe siècle jusqu'au XXIe siècle sans être réglée, en dépit du fait que des dizaines de résolutions internationales ont été adoptées sur cette question. »

Il est important de rappeler les délibérations du Conseil avant notre adoption de la résolution 1405 (2002), si l'on tient compte de la nécessité de tirer les enseignements de la réalité et d'éviter qu'une partie manipule les résolutions du Conseil et sape son autorité.

Dans ce contexte, tout le monde sait que le Groupe arabe a fait montre d'une grande souplesse en vue de permettre au Conseil d'adopter une résolution qui maintiendrait son unité et l'unité de ses positions et actions. Mon pays a été parmi les premiers à saluer l'initiative du Secrétaire général de notre organisation d'envoyer une équipe d'établissement des faits pour déterminer ce qui avait eu lieu dans le camp de réfugiés de Djénine.

Avant l'adoption par le Conseil de la résolution 1405 (2002), nous avons entendu un certain nombre de responsables israéliens dire qu'ils n'avaient rien à

dissimuler en ce qui concerne ce camp de Djénine et qu'ils n'étaient pas effrayés par ce qui avait eu lieu. Mais lorsque les faits ont commencé à se préciser, il est devenu clair que c'est le contraire des allégations de responsables israéliens qui était fondé.

Contrairement à leurs déclarations, il est devenu évident qu'ils avaient beaucoup de choses à dissimuler et de raisons d'avoir peur. Lorsque le Secrétaire général a mis sur pied une équipe d'établissement des faits composée de personnalités éminentes, bien connues au niveau international pour leur sagesse, leur expérience, leurs compétences et leur indépendance, Israël a montré son vrai visage, en commençant, dans un premier temps, à jeter des doutes sur la tâche et le mandat de l'équipe. Afin de vider de son sens la résolution 1405 (2002), le Gouvernement israélien a recouru à ses méthodes bien connues pour se soustraire aux résolutions de la légitimité internationale; c'est une tactique qu'il utilise couramment depuis des dizaines d'années. Il a commencé son jeu en envoyant une délégation israélienne poser des questions sur la composition de l'équipe, comme si l'accusé avait le droit de nommer les juges qui prononceront son verdict. Les questions concernant le mandat de l'équipe avaient d'ailleurs été abordées avec le Secrétariat.

Au cours de quatre réunions successives tenues dans le cadre du suivi de la résolution 1405 (2002), ma délégation a déclaré que le Conseil ne devait pas se laisser prendre par ces tactiques, qui relèvent d'un plan soigneusement pesé d'Israël pour passer outre à la résolution. Pendant les 10 jours qui ont suivi l'adoption de la résolution, nous avons demandé au Conseil de tout faire pour appuyer le Secrétaire général quant à la composition de l'équipe et à son envoi sur le terrain. Sans entrer dans les détails – il est inutile d'y revenir pour l'instant – nous soutenons que le Conseil aurait dû faire davantage d'efforts pour appuyer le Secrétaire général et pour le soutenir face à toutes les pressions cruelles auxquelles il a été soumis.

D'autre part, de nombreuses parties israéliennes, notamment un certain nombre de ministres et d'officiers de haut niveau, ont commencé à jeter le doute sur les efforts du Secrétaire général et sur son souhait d'envoyer l'équipe. En outre, ils ont mis en doute l'intégrité et l'impartialité des membres de l'équipe, dont l'ancien Président de la Finlande, Mme Ogata et M. Sommaruga. Ils ont sali leur réputation et tenté de dénaturer la tâche qui leur était confiée. Ceci est incroyable. Pis encore, des doutes ont été jetés d'avance sur le rapport qu'aurait dû présenter l'équipe après son enquête sur les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine. Tout se passait comme si le Conseil de sécurité n'avait plus qu'à demander au Gouvernement israélien d'enquêter lui-même sur les événements de Djénine et de nous envoyer son rapport pour que nous l'examinions.

Ma délégation a lu avec soin la lettre adressée par le Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 1er mai, dans laquelle il apparaît clairement que le Gouvernement israélien a catégoriquement refusé de recevoir l'équipe et de coopérer avec le Secrétaire général. Une fois encore, nous espérions que le Conseil défendrait ses résolutions et son autorité. Nous espérions également que le Conseil assumerait ses responsabilités en défendant la position du Secrétaire général et les efforts qu'il a déployés de façon impartiale et objective.

Le Groupe arabe a présenté un projet de résolution qui incluait toutes ces idées. En fait, nous espérions que ces idées dissuaderaient Israël de continuer de bafouer les résolutions du Conseil, la légitimité internationale et les droits de l'homme. Malheureusement, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter le projet de résolution arabe, pour des raisons bien connues de chacun.

La crise la plus grave que connaisse actuellement le Conseil est celle qui touche son autorité de premier organe international responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Compte tenu de la responsabilité juridique et morale qui est la nôtre, nous ne devons pas permettre qu'Israël reste impuni pour les crimes commis contre des civils palestiniens innocents dans le camp de réfugiés de Djénine et dans les villes de Naplouse, de Gaza et de Hébron. Israël doit assumer la pleine responsabilité de la reconstruction des infrastructures palestiniennes qu'il a détruites.

Le plus grand risque qui menace le Conseil, c'est qu'il se trouve aujourd'hui dans la position d'abroger la décision qu'il a prise hier. Nous nous refusons à accepter cela. Israël n'est fondé ni juridiquement ni politiquement à refuser à l'équipe d'établissement des faits l'accès de Djénine ou de toute autre ville palestinienne dans laquelle l'armée israélienne a mis en pratique sa politique de destruction et d'exécution. Israël est une puissance occupante. La Charte des Nations Unies, dans ses Chapitres VI et VII, prévoit l'adoption de mesures coercitives pour obliger les États

parias à respecter la loi. Il est inacceptable que le Conseil renonce à ses prérogatives ou se plie aux caprices et aux quatre volontés des sujets de ses résolutions.

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : La délégation du Mexique tient à exprimer sa profonde reconnaissance au Secrétaire général pour les efforts qu'il a déployés afin d'appliquer les dispositions de la résolution 1405 (2002), notamment en ce qui concerne son initiative de réunir des informations exactes concernant les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine.

Le maintien de la paix et de la sécurité internationales sont des objectifs fondamentaux de notre organisation, sans préjudice de son obligation de veiller au respect du droit international humanitaire. Tous les Membres de l'ONU sans exception sont convenus de respecter et de faire respecter les décisions prises en ce sens, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Toutefois, la non-application des résolutions du Conseil de sécurité, notamment dans la question du Moyen-Orient, a non seulement gravement remis en cause la possibilité d'un règlement juste pour cette région, mais elle jette également le doute sur la crédibilité du Conseil devant la communauté internationale.

Dans le cas précis qui nous occupe, à savoir la non-application de la résolution 1405 (2002), ma délégation aimerait rappeler que ce projet a été rédigé dans un langage modéré, notamment au paragraphe 2 du dispositif, partant du principe qu'elle serait respectée de bonne foi par toutes les parties en cause. Malheureusement, cela n'a pas été le cas, en dépit des efforts très louables déployés par le Secrétaire général et l'équipe qu'il a nommée.

À cet égard, ma délégation tient à rappeler que la communauté internationale ne saurait oublier ce qui s'est produit au cours des dernières semaines, et en particulier à Djénine. Les Nations Unies et le Conseil de sécurité ne sauraient se soustraire à leur obligation morale et juridique de faire la lumière sur ce qui s'est passé, quelles qu'en soient les conséquences pour les parties concernées.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je m'associe, bien sûr, à la déclaration faite précédemment au cours de ce débat par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

La situation dans les territoires occupés continue de préoccuper gravement le Gouvernement britannique. La violence et les représailles sont devenues la norme. Des deux côtés, les vies des civils continuent d'être menacées presque quotidiennement. Les civils ne peuvent pas mener une vie normale que la plupart d'entre nous considèrent comme allant de soi. Dans ces conditions, il est franchement difficile de concevoir l'avenir avec le moindre optimisme. Mais nous ne pouvons pas abandonner. La communauté internationale doit poursuivre ses efforts en vue d'un règlement définitif qui envisage deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues, dans la paix et la sécurité communes. Tous les peuples de la région méritent la paix – rien de moins. Aussi, nous nous félicitons du résultat positif de la réunion du « quatuor » hier, à Washington.

Il ne peut y avoir de solution militaire. Seuls le dialogue et la négociation permettront de parvenir à un règlement juste, durable et global. La route à suivre est claire : elle a été définie dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et dans l'initiative de paix arabe, lancée par le Prince héritier Abdallah. Le Royaume-Uni est résolu à apporter son concours au relancement du processus de paix. C'est pourquoi nous avons, avec le Gouvernement des États-Unis, négocié avec Israël et l'Autorité palestinienne une initiative visant à permettre au Président Arafat de reprendre ses travaux à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés. Des gardes américains et britanniques supervisent à présent six Palestiniens qui sont détenus dans des locaux appartenant à l'Autorité palestinienne à Jéricho. Et le Gouvernement israélien, comme convenu, a levé le siège qu'il imposait au quartier général du Président Arafat et à la ville de Ramallah. Le Président Arafat pourra ainsi voyager à l'étranger et revenir.

C'est là un pas en avant, mais il ne suffit pas. Nous espérons que les deux parties s'appuieront sur cette modeste réussite pour faire cesser la violence et entamer des négociations. Dans ses récentes résolutions, le Conseil a énoncé des impératifs clairs auxquels les parties doivent se conformer. Les deux parties doivent aller vers un cessez-le-feu véritable et reprendre leur coopération en matière de sécurité. Israël doit se retirer des zones contrôlées par les Palestiniens et mettre en oeuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Pour sa part, le Président Arafat, maintenant qu'il est libre de circuler à

l'extérieur de son quartier général, doit faire bon usage de sa liberté pour prendre la direction politique de l'Autorité palestinienne et de son peuple et pour faire tout ce qui est en son pouvoir afin de faire cesser la violence. Il doit, de concert avec le Premier Ministre Sharon, qui doit aussi faire maintenant preuve de sens politique, saisir cette occasion. Tous deux doivent montrer qu'ils sont attachés à la paix et résolus à conduire leurs peuples sur cette voie.

Le Royaume-Uni est extrêmement déçu que l'équipe d'établissement des faits mise sur pied par le Secrétaire général n'ait pas été en mesure de se déployer dans le camp de réfugiés de Djénine pour déterminer exactement ce qui s'y est passé au cours de l'opération militaire israélienne. Les porte-parole du Gouvernement israélien ont dit que l'opération menée par les Forces de défense israéliennes était nécessaire et n'avait rien d'excessif. Si tel est le cas, le Gouvernement israélien n'a rien à cacher. Nous nous sommes félicités de ce qu'Israël ait accepté l'équipe lorsque l'initiative a été proposée, mais nous déplorons le fait que le Gouvernement israélien n'ait pas coopéré avec les Nations Unies et n'ait pas permis le déploiement de l'équipe d'établissement des faits des Nations Unies. Le Secrétaire général a conclu à juste titre que ceci rendra impossible l'envoi dans un avenir proche d'une mission d'établissement des faits. Compte tenu des circonstances, nous appuyons pleinement la décision du Secrétaire général de dissoudre l'équipe, aussi regrettable cette décision soit-elle. Avec les membres de l'équipe, il a fait tous les efforts pour faire en sorte que celle-ci puisse se déployer. Tout comme le Secrétaire général, nous pensons que l'équipe aurait pu établir un rapport précis, équilibré, crédible et complet.

La communauté internationale doit prendre parti sur ce qui s'est passé à Djénine. Nous pensons qu'une opération d'établissement des faits équilibrée aurait été dans l'intérêt d'Israël. En l'absence de cette opération, comme l'a dit le Secrétaire général, l'ombre jetée par les événements survenus à Djénine ne pourra être dissipée.

M. Kolby (Norvège) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en premier lieu, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. J'aimerais par ailleurs exprimer la gratitude de ma délégation à la délégation russe pour la manière dont elle a assumé la présidence le mois dernier.

La Norvège se félicite de la levée du siège imposé au Président Arafat et au quartier général de l'Autorité palestinienne à Ramallah. C'est là la preuve que la diplomatie et les négociations sur le terrain, plutôt que l'action militaire et la violence, sont les mesures à employer pour régler ce conflit. La Norvège exhorte les parties à trouver une issue non violente à l'affrontement actuel autour de l'église de la Nativité à Bethléem.

L'initiative visant à établir une équipe d'établissement des faits pour Djénine à été sanctionnée par une résolution adoptée à l'unanimité par le Conseil. La Norvège regrette vivement le refus continu du Gouvernement israélien de coopérer avec cette équipe d'établissement des faits. La position israélienne a obligé le Secrétaire général à dissoudre l'équipe. La Norvège comprend bien la décision du Secrétaire général. Néanmoins, nous continuons à penser qu'il y va de l'intérêt de toutes les parties – Palestiniens, Israéliens et communauté internationale – d'obtenir des informations aussi précises que possible sur ce qui s'est produit dans le camp de réfugiés de Djénine.

La Norvège appuie la démarche à trois volets qui a fait l'unanimité à l'échelle internationale. Nous devons travailler en parallèle sur les éléments politiques, économiques et de sécurité. Nous nous réjouissons que la réunion des bailleurs de fonds internationaux qui s'est tenue en Norvège, il y a une semaine, ait donné lieu à des engagements fermes et concrets pour reconstruire la société palestinienne. La Norvège appuie fermement les efforts déployés par les États-Unis et le « quatuor » pour promouvoir la paix dans la région.

Dans l'immédiat, la tâche qui s'impose est de reconstruire les institutions de l'Autorité palestinienne, y compris son dispositif de sécurité. Nous comptons que le Président Arafat prendra véritablement en main la situation et qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir de nouveaux actes de terrorisme et s'acquitter de ses responsabilités en tant que dirigeant élu du peuple palestinien. Par ailleurs, nous comptons qu'Israël mettra fin à toutes les opérations militaires contre l'Autorité palestinienne et nous lui demandons instamment de se retirer complètement de toutes les régions palestiniennes réoccupées.

Convaincue que l'initiative des États-Unis de convoquer une conférence de paix internationale sur le

Moyen-Orient facilitera grandement notre objectif commun d'avoir deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, la Norvège se prononce pour cette initiative.

Le rôle du Conseil en cette période critique que nous traversons doit être de mettre en commun ses efforts pour reprendre le processus politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Doutriaux (France) : La France s'associe au discours prononcé par l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne. Aussi je serai bref et je me concentrerai sur trois points.

Premièrement, la France déplore profondément qu'il ait été impossible d'envoyer l'équipe d'établissement des faits en raison des objections des autorités israéliennes qui sont revenues sur l'accord qu'elles avaient donné il y a deux semaines, au Secrétaire général.

Cette équipe avait été nommée par le Secrétaire général avec le plein soutien du Conseil de sécurité. Le Conseil avait endossé l'initiative et fixé ses termes de référence clairs par la résolution 1405 (2002). L'autorité du Conseil et du Secrétaire général doivent être respectées. La non-coopération d'Israël à la mise en oeuvre de la résolution 1405 (2002) est une erreur grave que la France condamne. Les résolutions du Conseil ne sont pas optionnelles.

Au-delà de cette question de principe, comme le Secrétaire général l'a dit, il aurait été dans l'intérêt de tout le monde de déterminer une fois pour toutes ce qui s'est passé. Cela aurait été en particulier dans l'intérêt bien compris d'Israël. Les témoignages et observations rapportés par les organisations internationales humanitaires et de défense des droits de l'homme ainsi que par les médias sont graves. L'absence de rapport exact et objectif sur les faits laisse tout le monde dans le doute. C'est profondément regrettable. Il est important que le Conseil de sécurité puisse réagir en exprimant sa solidarité avec le Secrétaire général et l'équipe de M. Ahtisaari et en exprimant la déception et la frustration de la communauté internationale. Il serait également éminemment souhaitable que la vérité puisse être établie et que le Conseil de sécurité puisse être informé par le Secrétaire général sur la base des sources d'information disponibles.

Deuxièmement, la France se réjouit du règlement de la situation à Ramallah et du recouvrement par le Président Arafat de sa liberté de mouvement.

II faut maintenant que la sécurité personnelle et la liberté d'aller et venir de Yasser Arafat soient pleinement garanties. La France rend hommage aux efforts diplomatiques qui ont été déployés pour aboutir à ce résultat, notamment par les Américains et les Britanniques. Alors qu'une dynamique positive semble s'amorcer avec l'annonce faite par le « quatuor » qu'il allait travailler à une conférence internationale, il importe de la conforter, notamment par la levée rapide du siège de l'église de la Nativité à Bethléem, où la situation humanitaire des assiégés, privés de nourriture, est alarmante. Il faut également aboutir sans délai à un retrait total et définitif des forces israéliennes de toutes les zones A et obtenir l'assurance qu'il n'y aura plus d'incursion de l'armée israélienne.

La France se félicite du renforcement des efforts de tous, en particulier ceux du « quatuor » réuni hier à Washington et ceux du monde arabe, qui s'est courageusement et résolument engagé en faveur d'une paix globale et durable. Cet engagement de la communauté internationale auprès des parties et entre elles doit encore être renforcé.

Troisièmement, la France demeure très préoccupée par l'ensemble de la situation sur le terrain qui reste fragile et dangereuse, sur le plan humanitaire comme sur le plan politique.

La situation humanitaire dans les territoires palestiniens est catastrophique. La population civile souffre d'une façon intolérable. La communauté internationale, qui s'est réunie à Oslo la semaine dernière, est prête à faire un gros effort financier et doit intensifier ses efforts. Il faut en particulier aider l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

Il est absolument indispensable que les autorités israéliennes prennent de leur côté les mesures nécessaires à une amélioration immédiate et durable de la situation humanitaire et économique des territoires palestiniens. Il ne pourra pas y avoir de progrès significatif sans levée des couvre-feux, des bouclages, des restrictions aux déplacements et de la compartimentation des territoires. Il ne pourra pas y

avoir de progrès sans garantie de la liberté de circulation et d'accès aux populations pour les agences humanitaires et le personnel médical, et le plein respect par Israël des dispositions du droit international et du droit humanitaire définis par les conventions de Genève.

La situation politique est tendue et précaire, en dépit des efforts intenses de relance d'un processus de négociation.

Il faut que les parties, avec l'aide de la communauté internationale, et notamment du « quatuor » et des dirigeants du monde arabe, retrouvent le chemin qui conduira à un cessez-le-feu durable et à la relance d'un véritable processus politique. Cela va demander beaucoup d'efforts et de volonté politique de la part des parties comme de l'ensemble de la communauté internationale.

II faut évaluer sans délai les destructions infligées à l'Autorité palestinienne, notamment aux ministères de l'éducation, de l'enseignement supérieur et aux infrastructures de la sécurité préventive, et aider les Palestiniens à les reconstruire afin de jeter les bases d'un état de droit, viable et démocratique.

II n'y a pas d'autre voie que la conclusion d'un cessez-le-feu et la reprise sans délai des négociations politiques sur un règlement définitif et juste. Nous en connaissons tous les contours, les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, la déclaration du « quatuor » de Madrid du 10 avril, le discours de Colin Powell à Louisville et les propositions du Sommet de Beyrouth. Seule une démarche globale, sécuritaire, politique, humanitaire et économique peut réussir.

L'Autorité palestinienne doit assumer ses responsabilités, en particulier en matière de sécurité et de lutte antiterroriste. L'occupation israélienne doit cesser. Elle doit laisser la place à la coexistence pacifique de deux États indépendants, Israël et la Palestine, vivant dans des frontières sûres et reconnues. Il est illusoire de penser qu'un tel règlement puisse être conclu sans Yasser Arafat, représentant légitime et élu du peuple palestinien.

Dans cette marche vers la paix, l'engagement de la communauté internationale est déterminant. Outre la perspective d'une nouvelle conférence internationale, son engagement doit se traduire sur le terrain par une présence crédible. La France soutient l'approche du Secrétaire général qui a proposé le déploiement d'une force multinationale. Les réflexions doivent se poursuivre sur cette voie.

Les efforts de la communauté internationale se poursuivent sans relâche. Il faut garder espoir. Il n'y a pas de solution par les armes, la force brutale ou toute forme de violence. Le chemin de la paix passe par la reconnaissance mutuelle et la négociation entre partenaires qui se reconnaissent et se respectent. Les Israéliens et les Palestiniens le savent bien.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de Singapour.

Depuis notre dernier débat public, le 19 avril, la situation au Moyen-Orient a beaucoup évolué. Les nouvelles ont été à la fois bonnes et mauvaises, mais la situation dans son ensemble reste grave et préoccupe au plus haut point la communauté internationale.

Pour ce qui est des bonnes nouvelles, nous nous félicitons des initiatives diplomatiques continues qui ont été lancées pour aider à l'application des résolutions du Conseil de sécurité. La décision d'Israël de lever les restrictions imposées au Président Arafat, résultat des efforts diplomatiques des États-Unis et du Royaume-Uni, constitue une évolution positive de la situation. De même, l'annonce faite hier par le « quatuor » – qui regroupe les États-Unis, la Russie, l'Union européenne et l'ONU – que la conférence de paix internationale comprenant un ordre du jour global couvrant les volets sécuritaire, économique, humanitaire et politique pourrait se tenir au début de l'été, est une nouvelle extrêmement positive.

Juste avant la reprise de cette séance, nous avons trouvé encourageant l'exposé que le Secrétaire général a fait dans la salle des consultations officieuses. Nous pensons que le Secrétaire général a un rôle crucial à jouer. Nous avons répondu de façon positive à sa proposition de déployer une force multinationale impartiale et solide dans la région. Nous avons exhorté le Conseil à examiner sérieusement cette suggestion. Nous espérons que cette proposition trouvera un certain appui.

Mais il y a aussi de mauvaises nouvelles. Nous continuons de déplorer dans les termes les plus énergiques tous les actes de terreur et d'appeler les deux camps à cesser toute action extrémiste. Nous croyons que les forces israéliennes doivent se retirer de

toutes les villes palestiniennes et que, parallèlement, l'Autorité palestinienne doit faire des efforts pour agir contre les actes terroristes.

Il y a également de mauvaises nouvelles concernant Djénine, qui ont sans doute entraîné la convocation de la réunion que nous tenons ici aujourd'hui. Initialement, nous étions encouragés par l'initiative du Secrétaire général d'établir des informations précises sur les événements survenus dans le camp de réfugiés de Djénine grâce à l'envoi d'une équipe d'établissement des faits. C'est pourquoi nous étions heureux de voter à l'unanimité, avec les autres membres du Conseil, l'appui à cette initiative du Secrétaire général. Nous l'avons fait parce que nous pensions qu'il était de l'intérêt d'Israël que l'on tire pleinement au clair la situation à Djénine. Il est donc malheureux que cette équipe ait été dissoute, et nous nous associons à ceux qui regrettent profondément qu'Israël ait repoussé ces efforts.

Nous pensons aussi que la crédibilité du Conseil a été entamée par le non-respect de ses résolutions. Sans conteste, à écouter ce débat depuis son commencement, si un thème clair est ressorti de toutes les interventions, c'est celui du respect des résolutions du Conseil de sécurité. Je voudrais simplement citer deux exemples. Le Représentant permanent de l'Espagne, parlant au nom de l'Union européenne, a dit : « Les résolutions du Conseil de sécurité doivent être appliquées immédiatement et dans leur intégralité. L'Union européenne déplore le fait qu'une fois de plus une résolution du Conseil de sécurité n'ait pas été appliquée intégralement ». Le Représentant permanent de l'Afrique du Sud a dit : « Si le Conseil n'impose pas des conséquences au non-respect de ses décisions, sa capacité de s'acquitter de son mandat conformément à la Charte sera complètement sapée et sa crédibilité en pâtira ».

S'il existe effectivement un consensus à ce sujet, pourquoi, alors, le Conseil n'a-t-il pas réagi aux événements récents? Il faut peut-être ici faire savoir à la communauté internationale que le Conseil ne s'est effectivement pas maintenu dans l'inaction. Il y a eu une activité intense au cours des dernières 48 heures pour essayer de mettre sur pied une réponse commune du Conseil. En réalité, cela a commencé le premier du mois, alors qu'il est coutumier pour le Conseil de ne pas se réunir ce jour-là. Mais nous nous sommes réunis à 17 h 20 pour débattre de la lettre que nous avait envoyée le Secrétaire général, nous informant de ses efforts pour mettre en oeuvre la résolution 1405 (2002), lettre où figuraient une chronologie des événements et l'analyse d'où a procédé son intention de démanteler l'équipe d'établissement des faits. En réalité, nous avons eu un débat d'ensemble et approfondi, qui a duré trois heures, et bien sûr nous avons discuté des réactions possibles du Conseil de sécurité, notamment d'un projet de résolution. Nous avons suspendu la séance à 20 heures, la diplomatie de couloir a continué, et nous avons repris nos réunions à 22 h 20 : à ce moment, nous avions un projet de résolution sur la table, plus d'autres textes de rechange. Ils ont été diffusés et référence y a été faite à nos séances d'aujourd'hui.

Tout au long de ces débats, des efforts divers ont été faits pour arriver à ce que le Conseil agisse de façon unifiée, et à 23 h 10 mercredi soir les 15 chefs de délégation ont été invités par la présidence à trouver des moyens novateurs et pragmatiques d'éviter des divisions au sein du Conseil. Ces efforts n'ont pas abouti, et je pense qu'à 0 h 10 environ cette salle a été ouverte et nous sommes tous entrés en nous attendant à ce qu'une décision soit prise. Mais par la suite, toutefois, il n'a pas été décidé de procéder à un vote sur le projet de résolution.

Ensuite, nous avons repris nos consultations informelles à 1 h 15 pour débattre à nouveau d'une réponse possible du Conseil. Au cours de ces consultations, qui ont duré de 1 h 15 à 2 h 15, nous sommes parvenus à certains points d'accord et, comme m'ont prié de le faire les membres du Conseil en ma qualité de Président du Conseil, je suis sorti et j'ai dit aux médias que le Conseil avait décidé de rédiger une lettre et de l'envoyer au Secrétaire général. Je suppose que de nombreux membres ont noté que, prenant la parole à sa conférence de presse hier à Washington, le Secrétaire général a mentionné la possibilité de recevoir une telle lettre et a dit :

> « J'espère recevoir d'eux une lettre vers la fin de la journée. Je ne sais pas ce qu'ils feront; mais il y a un paragraphe dans le projet, que j'ai pu voir, qui nous priera de continuer et de préparer un rapport sur Djénine à l'aide de toutes les informations disponibles, ce qui impliquerait que cela devrait être fait même si nous ne pouvions nous rendre sur le terrain. »

C'était une lettre dont le projet avait été rédigé par la délégation de Singapour et diffusée lors des

consultations tenues hier matin. Malheureusement, parce que nous n'avons pas été en mesure de parvenir à un accord sur cette lettre, les débats ont continué et finalement la décision a été prise de convoquer ce débat public.

J'ai pensé qu'il serait utile de rapporter tous ces faits pour indiquer que les membres du Conseil sont conscients de ce qu'ils ont une responsabilité dans cette situation. Je pense que la plupart des membres savent que, si l'on veut que le Conseil ait un impact réel et constructif sur cette situation, il importe qu'il agisse, autant que possible, dans l'unité. Le Conseil de sécurité devrait continuer à partir de la série des autres résolutions fructueuses que nous avons adoptées au cours des quelques derniers mois, parce que cela enverrait un message clair à toutes les parties impliquées quant à la nécessité pour elles de se réunir. Nous espérons qu'à la suite du débat d'aujourd'hui, grâce au message clair envoyé par les non-membres du Conseil aux membres du Conseil quant à leur obligation de réagir à ces nouveaux événements, le Conseil se réunira et le fera en gardant à l'esprit que sa crédibilité est à présent en jeu et que les membres du Conseil assument une responsabilité commune concernant celle-ci.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateurs sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 22 h 20.